



Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Pour la

ÉCOLOGIQUE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

ENTRE

- La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise
Représentée par sa Présidente, Madame Catherine BORGNE, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire n° 2022-003 en date du 14 février 2022,
Ci-après désignée par « CCHVO » ou « l'EPCI » ou « l'intercommunalité » ;

d'une part,

ET

- L'état,
Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise,
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

d'autre part

EN PRÉSENCE DE :

- Le Conseil départemental du Val d'Oise
Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du 17 décembre 2021
Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de la CCHVO, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes¹. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La CCHVO a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1^{er} juillet 2021.

CECI AVANT ÊTRE EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

¹Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), contrat de ville et de cohésion urbaine, contrat local de santé...

Article 1^{er} – Objet du CRTE de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CCHVO autour de projets concrets. Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour la CCHVO. Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration du projet de territoire de la CCHVO. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles définissent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale. Au fur et à mesure de la finalisation du projet de territoire de la CCHVO, détaillé en annexe 2, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage. Ce projet de territoire au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineraient ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

2.1. Les enjeux partagés du territoire

1 – Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires

- Rendre les équipements publics du territoire plus économe en énergie
- Favoriser la qualité environnementale : Lutte contre les pollutions (dépôts sauvages, ...); Requalification et désimperméabilisation des zones d'activités avec une attention particulière de lutte contre la pollution de l'Oise
- Accompagner la population du territoire dans la rénovation énergétique de l'habitat, renforcée dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » (ACV)
- Mettre en place des bornes électriques de recharge de véhicules dans les parkings publics
- Favoriser l'utilisation des transports en commun (création de parc relais...)
- Favoriser la mobilité douce (création de pistes cyclables, de cheminements piétons dédiés...)
- Être vigilant sur la création d'ensembles immobiliers ou d'équipements publics « vertueux » en matière énergétique (pompe à chaleur, géothermie, ...)
- Développer l'implantation d'énergies vertes sur le territoire (artisans, entreprises, collectivités...)
- Végétaliser les coeurs d'îlots des typologies de grands ensembles et d'habitats collectifs (désimperméabiliser les espaces de stationnement, retravailler les strates végétales, ...)

2 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

- Aider et faciliter l'implantation des acteurs économiques (entreprises, commerces, ...) notamment sur les zones d'activités de gestion communautaire existantes (foncier disponible) ou en création
- Réfléchir à une meilleure gestion foncière des zones d'activités économiques en intégrant les objectifs de la loi climat et résilience et de l'article L 318-8-2 du Code de l'Urbanisme, avec la mise en place d'actions adéquates sur les ZAF existantes pour les renouveler, les requalifier, les développer, tout en limitant les consommations de terres agricoles dans le respect du principe de sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette des sols – ZAN)
- Aider les commerces de centre-ville dans la rénovation de leurs locaux et dans la dynamisation de leurs activités, intégrées aux dispositifs ACV et l'ANCT (Ex FISAC 2019)
- Accompagner les acteurs économiques dans le recrutement de proximité :
 - Mise en œuvre de sessions de recrutement pour les demandeurs d'emploi du territoire en collaboration avec le pôle emploi, les associations intermédiaires (insertion des jeunes et des publics précarisés)
 - Mise en œuvre de formations, notamment à destination des jeunes, en correspondance avec les profils recherchés et en partenariat avec le pôle emploi, la région Ile-de-France et les organismes de formation situés sur le territoire

3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

- Accompagner la population en difficulté : conseil de local de santé mentale (CLSM), contrat local de santé (CLS), conseiller numérique, ...
- Mettre en place le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (CISPD)
- Développer une ceinture agricole multi fonctionnelle favorisant la santé et un lien avec la ville (Renforcer la place des végétaux productifs en ville avec les jardins familiaux ; Développer l'adéquation entre alimentation et santé ; Améliorer les liens avec les PNR ; Favoriser les circuits courts ; etc...)
- Mener une véritable politique du logement

- Répondre aux besoins du territoire dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire - (ANAH) - Conventions d'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France avec les communes membres et l'EPCI - Programme Local de l'Habitat Intercommunal - Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (aire d'accueil, terrains familiaux, habitat adapté)
- Améliorer la qualité de vie et soutenir le pouvoir d'achat des habitants tout en luttant contre le changement climatique : Accompagnement dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour améliorer le confort des logements et réduire la facture énergétique (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - Programme d'Intérêt Général énergétique-Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique...)
- Concentrer et communiquer avec les populations et les acteurs économiques du territoire sur les projets structurants de l'intercommunalité inscrits dans le CRTE. Le mode de communication sera adapté aux différentes thématiques.
 - OPAH-RU (enquêtes téléphoniques ciblées, permanences, affichage, communication via les réseaux internet...)
 - PCAET (ateliers, enquête publique, réunions publiques, site internet)
 - PLHI (réunions d'information...)

4 – Perspectives

- Au regard des politiques publiques, des moyens à mettre en œuvre et du développement économique, certains enjeux dépassent les seules limites du territoire du Haut Val d'Oise et s'intègrent nécessairement dans une réflexion à l'échelle supra-communautaire :
- Aménagement du territoire : projet de SCOT
 - Missions de service public déléguées aux syndicats :
 - Traitement des déchets (déchettes, recyclage, points d'apport mobiles, ressourcerie, réemploi...)
 - Gestion de l'eau (transfert des compétences)
 - Economies d'énergies
 - Economie circulaire et circuits courts
 - Préservation des milieux naturels et agricoles
 - Tourisme et mobilité (vallée de l'Oise et circulations douces)
 - Intégration de la cohésion et de la mixité sociale, « rurbanité »
 - ...

1. Redynamisation économique et aide au développement du commerce de proximité et de l'artisanat via les programmes « Action Cœur de Ville »
2. Préserver les espaces agricoles, aquatiques et naturels et la qualité paysagère
3. Assurer un développement urbain raisonné
4. Conforter l'attractivité économique du territoire par la création et le soutien au développement des zones identifiées comme point fort économique : Parc d'Activités du Haut Val d'Oise (ZAC Chemin Herbu à Persan ; création de pôles commerciaux, logistiques et tertiaires, d'un parc PMI-PMI...), Port de Bruyères-sur-Oise (Plate-forme multimodale d'activités logistiques et industrielles)

Axe 2 : Soutenir le dynamisme du territoire tout en préservant son identité et son cadre de vie

1. Améliorer le mix énergétique en priorisant les énergies renouvelables dans les bâtiments publics ainsi que dans les nouvelles constructions notamment dans le tertiaire
2. Favoriser les modes de déplacements vertueux
3. Créer ou améliorer les bâtis publics et privés ainsi que les infrastructures moins énergivores
4. Favoriser la « nature dans la ville » en s'appuyant sur les dispositifs « Action Cœur de Ville » (SGREEN de la Banque des Territoires : Accompagnement à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique)
5. Conserver un cadre de vie respectueux de l'environnement

Axe 1 : Insérer dans le projets intercommunaux une dimension environnementale

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE.

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO) profite de sa position stratégique dans la grande couronne parisienne et de son patrimoine naturel et historique. Forte de son attractivité et de sa diversité, elle souhaite répondre à des enjeux croissants par l'établissement d'une stratégie raisonnée de développement urbain, de redynamisation économique et de préservation de son cadre de vie.

A ce titre, elle souhaite porter dans le cadre de son CRTE, les principales orientations stratégiques suivantes :

2.2. Les orientations stratégiques

Ces projets qui mobilisent ressources importantes, acteurs et partenaires multiples ne peuvent s'envisager qu'en synergie et concertation avec les EPCI voisins.

Axe 3 : Développer des politiques inclusives d'accompagnements

1. Réduire les inégalités sociales et territoriales
2. Accompagner les plus précaires dans la transition écologique et numérique
3. Environnement, vulnérabilité et santé



Article 3 – Plan d'actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d'actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d'actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 4, avec le(s) indicateur(s) qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l'avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l'ensemble des projets « mûrs » de la CCHVO et de ses communes-membres.

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager, ou restant à préciser par champ d'intervention, selon leur degré de maturité. L'état s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmes exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée. L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des projets

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d'ouvrage est connue, qu'ils sont décrits au travers d'une fiche-action, et prêts à démarrer. S'agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

- « En cours d'instruction » en vue de l'obtention d'un cofinancement de l'État suite à la transmission d'une fiche action,
- « Validés » suite à l'obtention d'un cofinancement de l'État

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l'annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l'État et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l'Eau...) pour chacun d'entre eux.

3.2. Projets en amorgage

Des projets en amorgage seront listés au plan d'actions du contrat. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d'instruction » ou les « projets en amorgage » feront l'objet d'une validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'État mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

5.2. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise assume le rôle d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La CCHVO s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La CCHVO s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CCHVO s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'État mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

- Un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),
- Des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc., sont portées en annexe 5.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance,
- Des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et des communes membres (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi

- Les crédits contractualisés (nouveaux engagements)
- et
- Les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCL. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

▣ Comité de pilotage (COPIL)

Un comité de pilotage est créé à cet effet. Il est présidé par la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou son représentant et co-présidé par le préfet ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Sur invitation de l'EPCL, il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également être l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

2 Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'EPIC. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTe et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sur invitation de l'EPIC, il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTe ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTe s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations concernant les actions du CRTe financées par des crédits du plan de relance, vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTe

Un tableau de suivi du CRTe est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTe (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPIC.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTÉ

L'entrée en vigueur du CRTÉ est effective à la date de signature du présent contrat.
Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTÉ

Le CRTÉ n'est pas un cadre figé mais évolutif.
Le corps du CRTÉ peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTÉ et après avis du comité de suivi et de programmation.
Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après avis du comité de suivi et de programmation.

Article 11 – Résiliation du CRTÉ

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTÉ et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.



Marie-Christine CAVECCHI

La Présidente du Conseil Département du Val d'Oise

Catherine BORGNE



Pour la Communauté de Communes
du Haut Val d'Oise
La Présidente,

Amaury de SAINT-QUENTIN



Pour l'État,
Le préfet du Val d'Oise,
Délégué territorial de l'ANCT

Le 23 février 2022 à Beaumont-sur-Oise,

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé :

LES SIGNATAIRES



ANNEXES

Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic

Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire

Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE

Annexe 4 – Fiche-actions

Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE

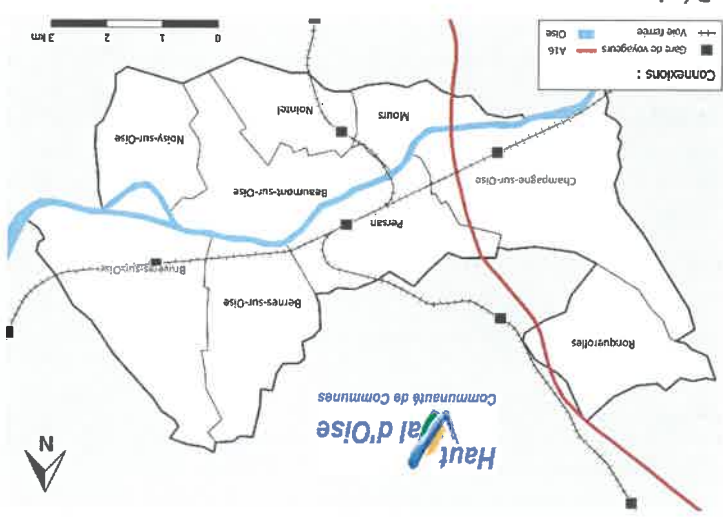
Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE

Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic



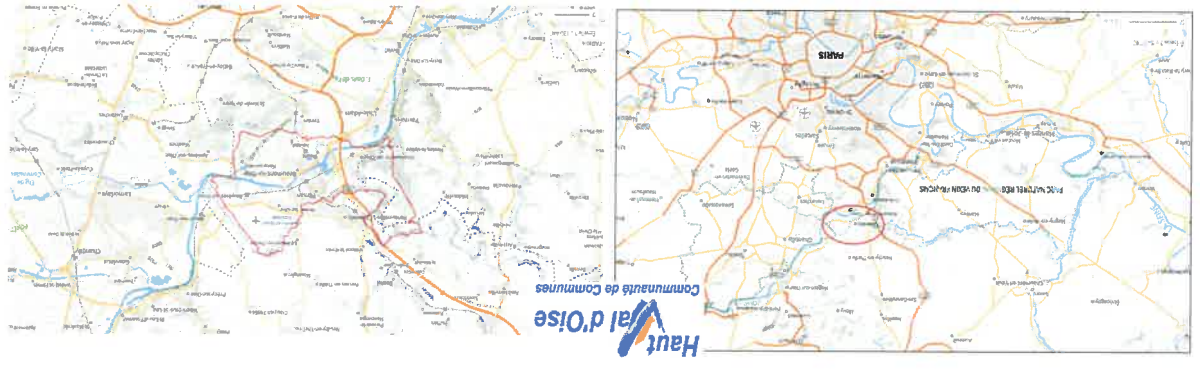
La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise d'une superficie d'environ 58,7 km² pour 38 282 habitants (INSEE-2017), 39 632 habitants au 1^{er} janvier 2022 (contre 36 523 en 2013, représentant une évolution de + 7 % sur la période), se compose actuellement de 9 communes : Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Persan, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Ronquerolles, Champagne-sur-Oise, Ronquerolles, Mours, Nointel, Mours et Noisy-sur-Oise.

Ces communes sont inscrites pour partie dans les périmètres des deux Parcs Naturels Régionaux :

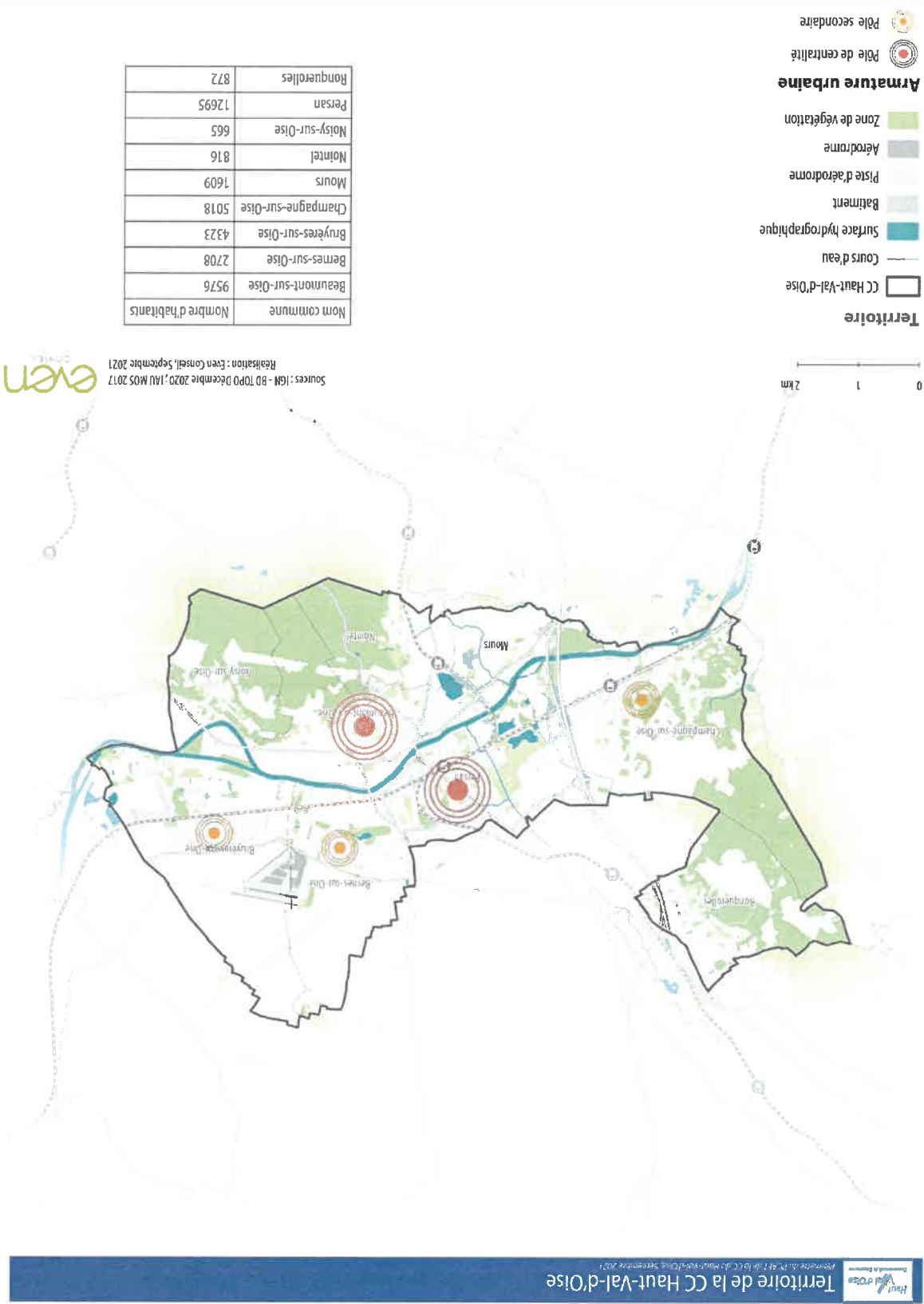


- Le PNR du Vexin Français : Ronquerolles et une partie de Champagne-sur-Oise y sont intégrés.
- Le PNR Pays de France : Mours, Nointel, une partie de Beaumont-sur-Oise et Noisy-sur-Oise font partie des 11 communes ayant intégré le périmètre en janvier 2021. Cette intégration consolide la spécificité de notre territoire caractérisé par la présence de deux PNR.

Au sein du département du Val-d'Oise en Ile-de-France, le territoire de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise est localisé aux confins de l'Ile-de-France et des Hauts-de-France. En effet, le territoire se situe au sein de la grande couronne parisienne, à 33 km au Nord de Paris, à 20 km à l'est de Cergy et 25 km à l'ouest de l'aéroport de Roissy. Il est également situé à la limite du département de l'Oise, à 20 km au sud-ouest de Creil et à 35 km de la commune de Beauvais et de son aéroport (Paris-Beauvais).



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

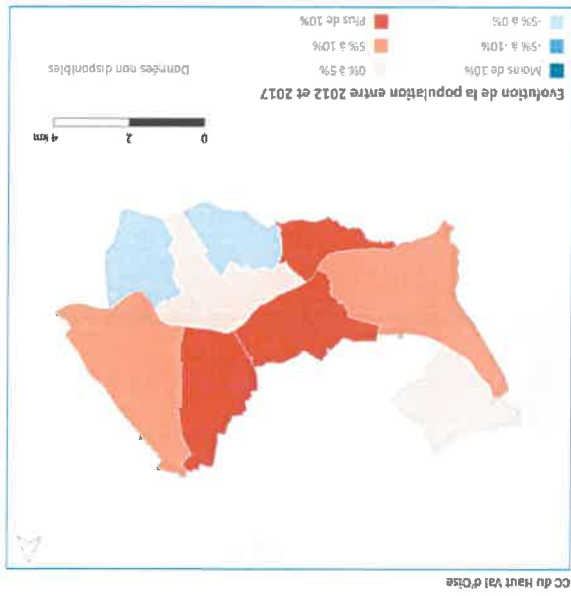


Territoire de la CC Haut-Val-d'Oise

Le dernier recensement, publié durant l'été 2021, permet d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de l'EPCI :

- 7 213 familles avec enfants, soit 48 % des ménages, identique à la moyenne départementale
- 30 % de moins de 20 ans
- 12 % de plus de 65 ans
- Enfin, 632 naissances à l'échelle de l'EPCI ont été enregistrées pour l'année 2019

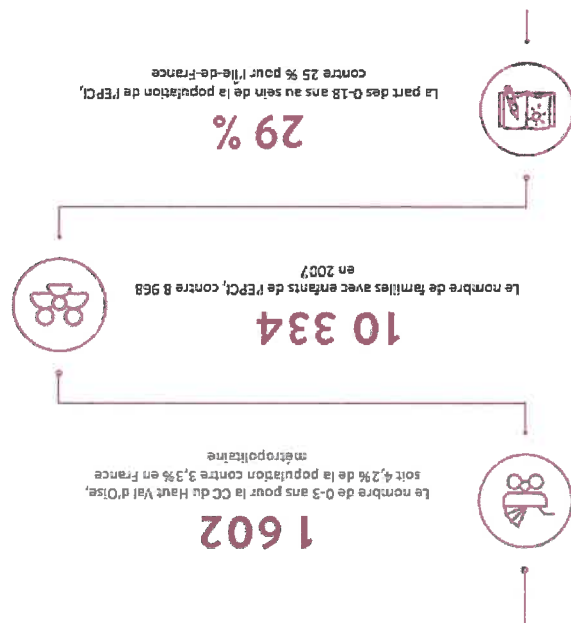
DEMOGRAPHIE



FAMILLE

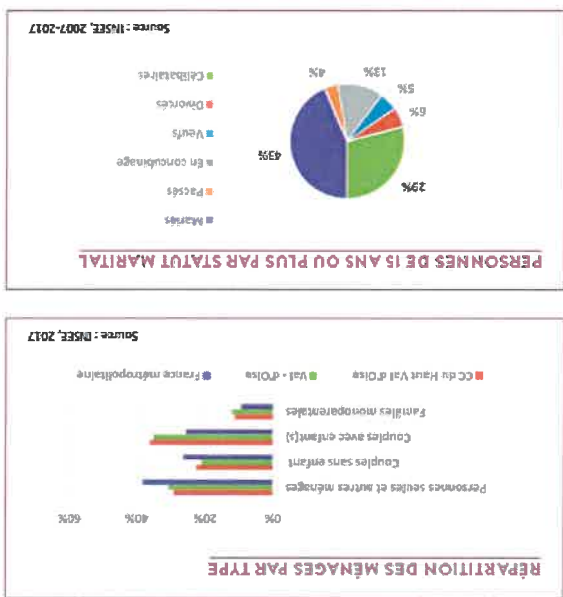
Le territoire est attractif pour les familles avec enfants (5-14 ans). Potentiellement en emploi à Paris, sur la petite couronne ou dans l'Oise, ces ménages trouvent sur le territoire des potentialités d'accès à la propriété. L'arrivée de ces foyers et la croissance naturelle importante impactent la taille moyenne des ménages sur le territoire, qui reste élevée en comparaison de l'échelle régionale (2,6, contre 2,3 en Île-de-France).

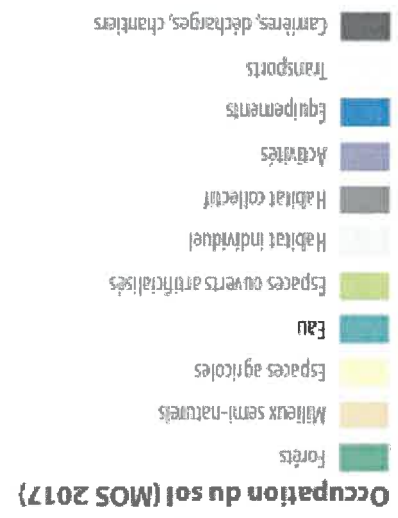
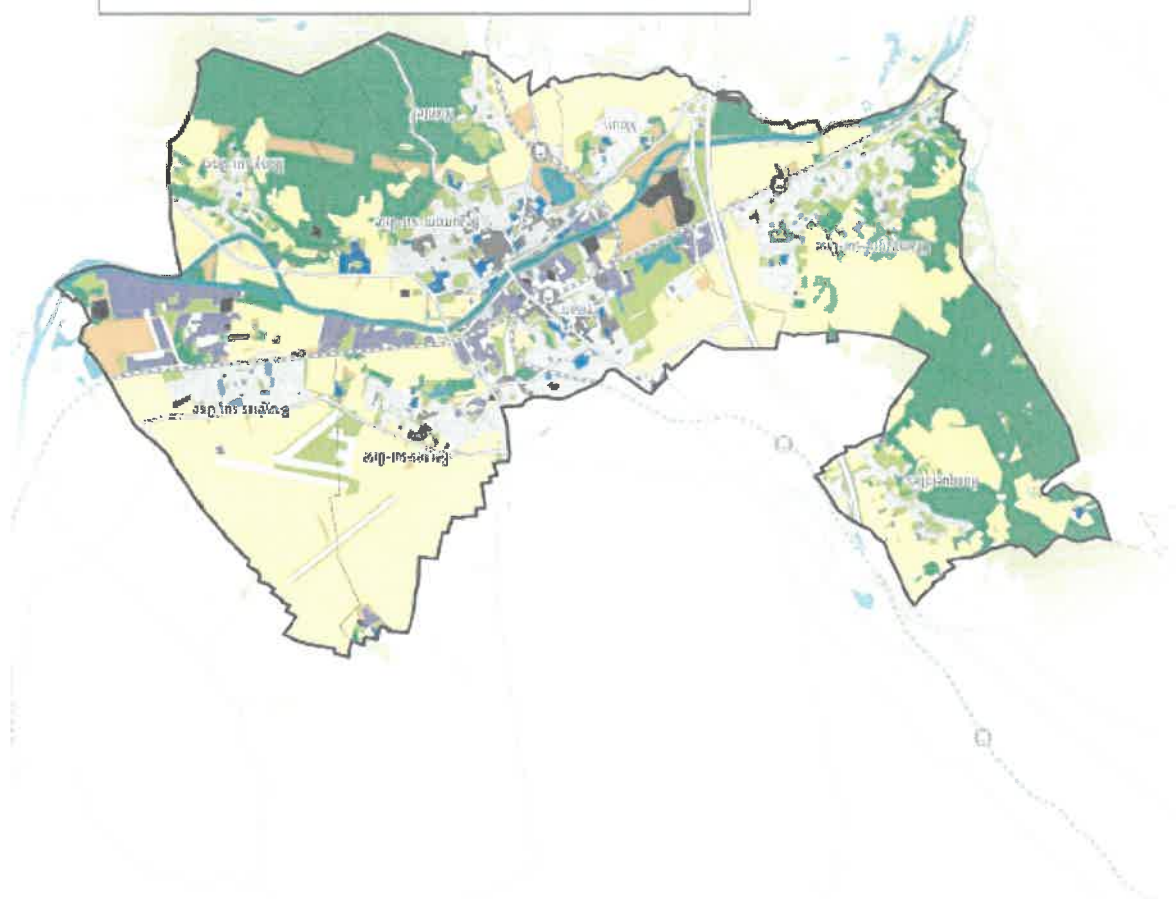
Le déficit d'attractivité du territoire pour les ménages plus âgés tend à se creuser, en particulier à partir de 60 ans.



CADRE DE VIE

Le territoire comporte de nombreux espaces préservés donnant un caractère rural, avec des villes moyennes urbanisées proposant de nombreux services à la population.





Occupation du sol 2017 (13 postes sur le territoire de la CCHVO - surface ha

Typologie d'espaces	Surface en Ha	% du territoire
Forêts	1094	22 %
Milieux semi-naturels	192	4 %
Espaces agricoles	1852	38 %
Eau	142	3 %
Espaces ouverts artificialisés	492	10 %
Habitat individuel	537	11 %
Habitat collectif	64	1 %
Activités	221	5 %
Equipements	58	1 %
Transports	206	4 %
Carrières, décharges, chantiers	42	1 %
TOTAL	4902 Ha	100 %

OCCUPATION DES SOLS (EN HECTARES)

Evolution	2018	2012	2006	
2006 - -2018				
				Territoires artificielles
+3 %	1 518	1 519	1 471	Territoires artificielles
-2 %	2 090	2 095	2 123	Territoires agricoles
-1 %	1 134	1 128	1 147	Forêts et milieux semi-naturels
0 %	157	157	157	Zones humides et surfaces en eaux

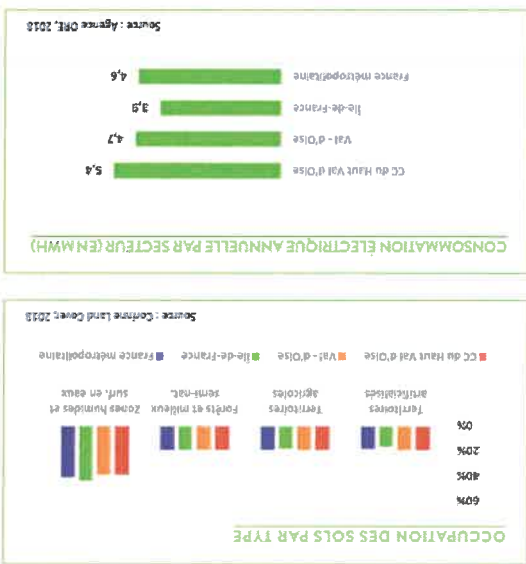
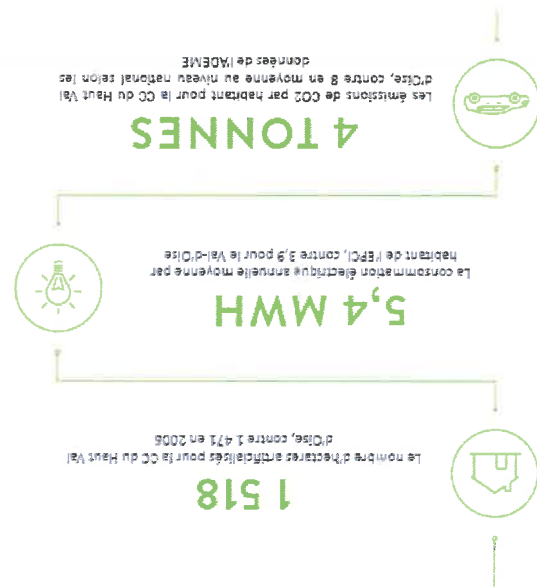
15 716 logements sont répertoriés sur le territoire (Insee 2018), alors que ce chiffre était de 6 980 en 1968. Ce qui représente une évolution de +125 % en 60 ans.

Le taux d'occupation est 58 % de propriétaires (47 % pour la Région Ile-de-France) et la taille des logements est à l'échelle de l'EPCI ; de 3,9 pièces, contre 3,8 pour le Val-d'Oise.

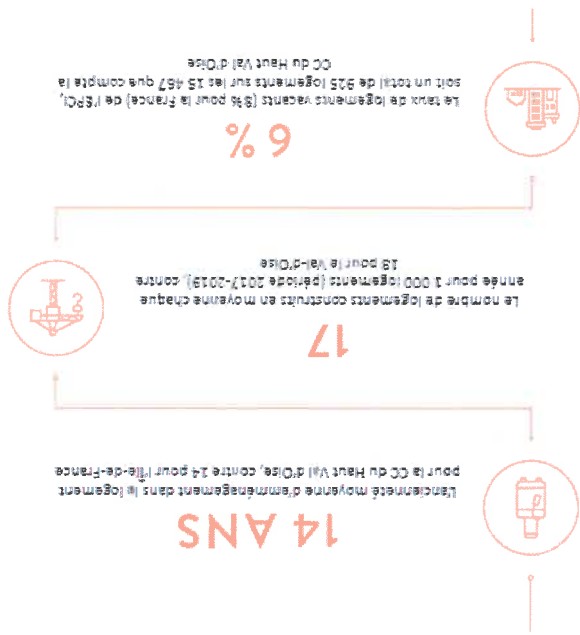
La surface moyenne des logements construits entre 2015 et 2017 est de 68 m², équivalente à celle constatée dans le département.

En moyenne pour l'intercommunalité, le temps de résidence dans le même logement est de 14 années.

ENVIRONNEMENT



LOGEMENT



EMPLOI – PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE – ENTREPRISES

Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC est de 3 445 au 31 décembre 2020, il était de 3 055 en 2016.

32,8 % des 15-24 ans sont non-scolarisés et en recherche d'emploi (Insee 2018 – contre 26 % en 2010).

Par ailleurs, l'ÉPCI compte 88 % des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, et qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire (CDD, apprentissage, intérim...).

Ce chiffre est de 87 % pour le Val d'Oise.

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 76 %, soit 18 816 actifs.

En lien direct avec la vie économique du territoire, le revenu moyen par foyer fiscal est de 25 098 €, pour l'année 2019. Pour comparaison, il est de 28 587 € pour le Val d'Oise.

La part des femmes salariées à temps partiel est de 18 %. La commune dont le taux est le plus fort est Ronquerolles (20%), alors que celle dont le taux est le plus faible est Bruyères-sur-Oise (14%).

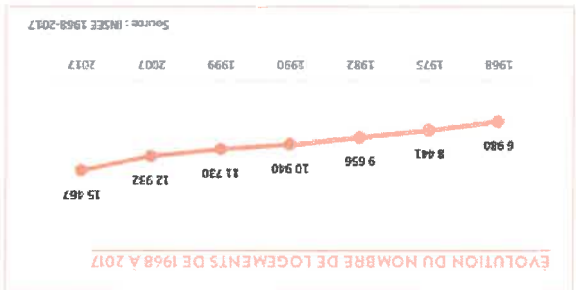
2 506 entreprises sont enregistrées au sein du répertoire SIRENE (2019).

Le nombre d'artisans est de 286 dont 57 plombiers et 62 électriciens.

PART DES PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT

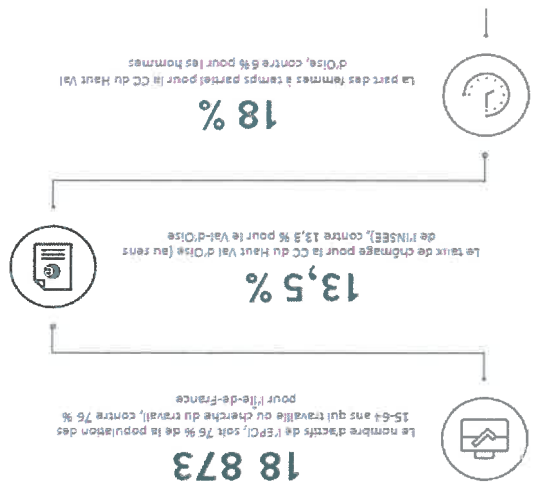


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1968 À 2017

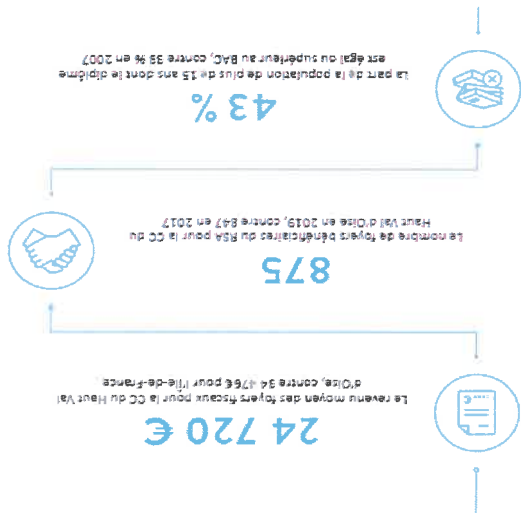




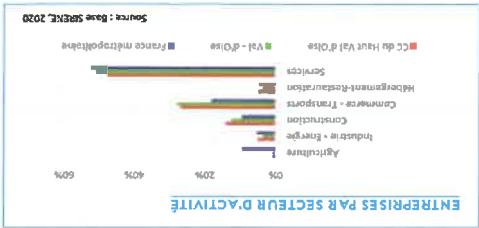
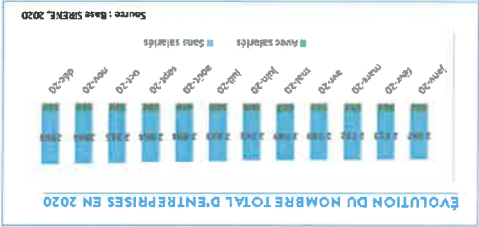
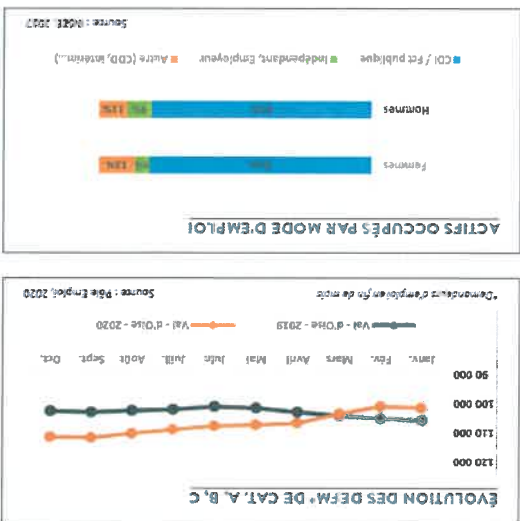
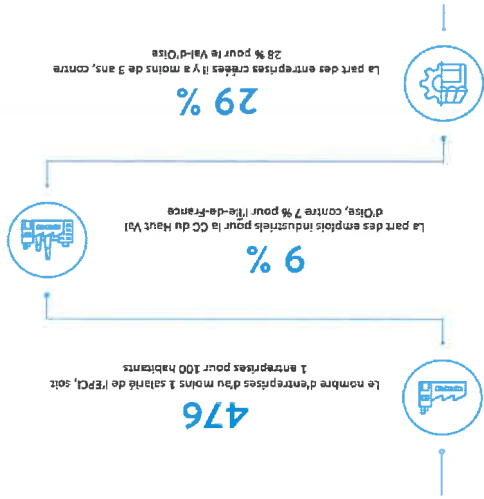
EMPLOI



PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE



ENTREPRISE

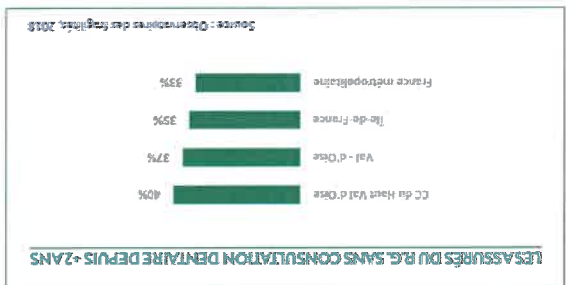
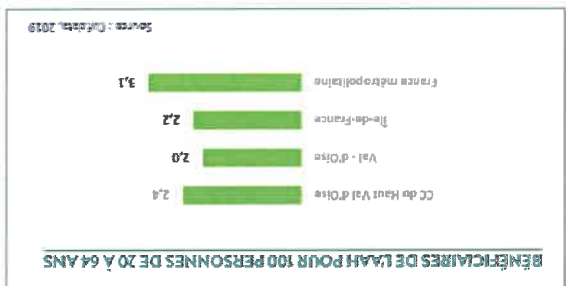


SANTÉ - HANDICAP

7,3 % des assurés du régime général de la Sécurité Sociale sont sans médecin traitant et le territoire comporte 501 allocataires CAF bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Pour plus d'éléments, plusieurs diagnostics du territoire ont été effectués ou sont en cours d'élaboration dans le cadre des divers dispositifs auxquels la CCHVO a adhéré et sont disponibles :

- Contrat Local de Santé (CLS)
- Action Cœur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Etude de redéveloppement économique du pôle de centralité Persan – Beaumont
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)
- Etc...



Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire



La Communauté de Commune du Haut Val d'Oise exerce des compétences qui lui ont été transférées par ses communes-membres, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a notamment pour compétences : l'aménagement du territoire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement, le cadre de vie et la santé.

L'enjeu est de construire un projet de territoire, en associant, l'ensemble des élus et les partenaires de l'intercommunalité, autour d'axes et d'orientations à même de venir alimenter un projet partagé et cohérent en faveur de la transition écologique.

I. INSERER DANS LES PROJETS INTERCOMMUNAUX UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

1. Améliorer le mix énergétique en priorisant les énergies renouvelables

La CCHVO se dotera après l'adoption de son premier PCAET, basé sur des mesures chiffrées de son diagnostic, d'un plan d'actions concret et multithématique de sobriété énergétique allié à une amélioration du mix énergétique.

Les secteurs majeurs de consommation énergétique sur le territoire de la CCHVO sont :

- Le résidentiel (238 GWhE/An)
- Le tertiaire (145 GWhE/An)
- Le transport de personnes (82 GWhE/An)

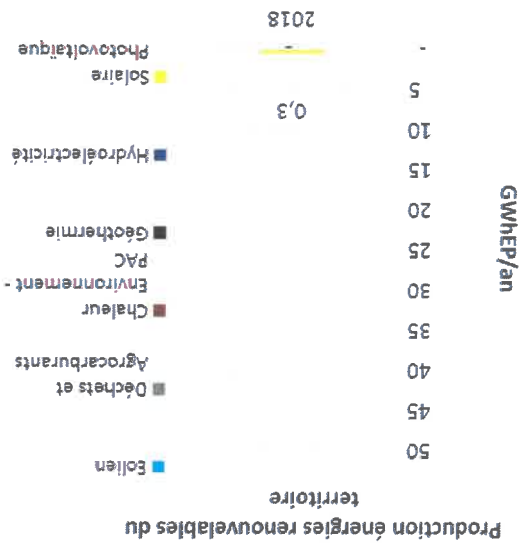
Il s'agit là de secteurs sur lesquels l'EPCI peut agir dans le cadre de son action et des politiques publiques qu'elle soutient.

L'objectif est de placer au centre des priorités communales la réduction de la consommation énergétique des bâtiments dits énergivores, de soutenir le développement de nouvelles solutions de déplacement et d'accompagner la mise en place d'un modèle d'aménagement durable.

C'est dans cet esprit que le centre aquatique intercommunal ainsi que des équipements publics communaux ont été dotés de systèmes de chauffage par géothermie, et que les communes portent des réflexions sur l'installation d'équipements solaires.

Les enjeux recherchés sont donc :

- Une production d'énergies renouvelables à développer pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux
- Une diversification des énergies renouvelables avec un mix énergétique
- Une bonne insertion paysagère des dispositifs de production d'énergies renouvelables



2. Favoriser les modes de déplacements vertueux

La CCHVO poursuit ses objectifs de promotion des modes de transports alternatifs comme par exemple, lorsqu'elle a accompagné la transformation du parvis de la gare de Nointel-Mours. L'objectif visé est de favoriser l'intermodalité entre les modes de transports grâce à l'installation d'équipements favorisant le report modal de la voiture individuelle vers les autres modes de transports en commun et notamment le train.

Dans une même logique, en faveur de l'usage du vélo, la collectivité engage une réflexion sur les voies dédiées et leur sécurisation (Plan vélo). A travers le lancement de son premier plan guide d'aménagement du territoire en janvier 2022, la collectivité travaille sur le maillage des mobilités douces et plus particulièrement en intégrant des aménagements à venir sur les bords de l'Oise.

L'EPCI contribue également à faciliter les déplacements sur le territoire en soutenant avec un cofinancement du conseil départemental le réseau des transports en commun et la desserte locale en bus.

Des réflexions sur l'équipement en bornes de recharges électrique au sein d'équipements publics sont à l'étude, toujours en restant attentif à l'exigence d'interopérabilité et aux évolutions technologiques permettant d'aboutir à des véhicules réellement propres.

La CCHVO a donc identifié les enjeux suivants comme particulièrement prégnants dans l'élaboration de son futur « Plan Vélo » et l'aménagement des berges de l'Oise à l'échelle intercommunale :

- Compléter le maillage du territoire intercommunal, en lien avec les orientations du Plan Vélo du CD95, en priorisant les abords des principaux équipements publics et des gares, afin de privilégier l'intermodalité train-vélo
- Permettre le maillage en itinéraires cyclables des communes non pourvues et/ou carencées
- Penser l'aménagement et l'équipement en pistes cyclables de manière différenciée selon les communes, en particulier pour les communes ne disposant pas d'une gare ferroviaire
- Créer des aménagements permettant un franchissement sécurisé de l'Oise, dans l'optique d'améliorer les connexions entre les communes situées de part et d'autre des rives de l'Oise
- Développer des aménagements permettant la mise en valeur des berges de l'Oise, de même que des animations afin de contribuer à « retenir » la clientèle de cyclotourisme de passage sur le territoire
- Développer des services à destination des cyclistes : offre de stationnement adaptée et sécurisée, ateliers de réparation...
- Coordonner les actions en faveur des mobilités douces par la mise en œuvre d'un véritable Plan Vélo et Mobilités douces
- Aménager les berges de l'Oise au-delà de leur caractère de liaison douce principale du territoire. Les berges de l'Oise devront être traitées comme un véritable lieu de vie et de passage, prenant en compte les sujets d'accessibilité, d'information, de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de l'Oise et de ses abords, etc... pour en faire une véritable « centralité verte » à l'échelle de l'intercommunalité

3. Créer ou améliorer les bâtis publics et privés ainsi que les infrastructures moins énergivores

La rénovation énergétique des bâtiments s'impose comme un défi écologique pour la décennie à venir, et leur réhabilitation avec des matériaux durables est un enjeu impératif à l'heure du changement climatique. Les collectivités jouent un rôle majeur en faveur de la rénovation énergétique, aussi bien en soutenant les particuliers dans leurs démarches qu'en agissant sur le patrimoine bâti de leurs communes.

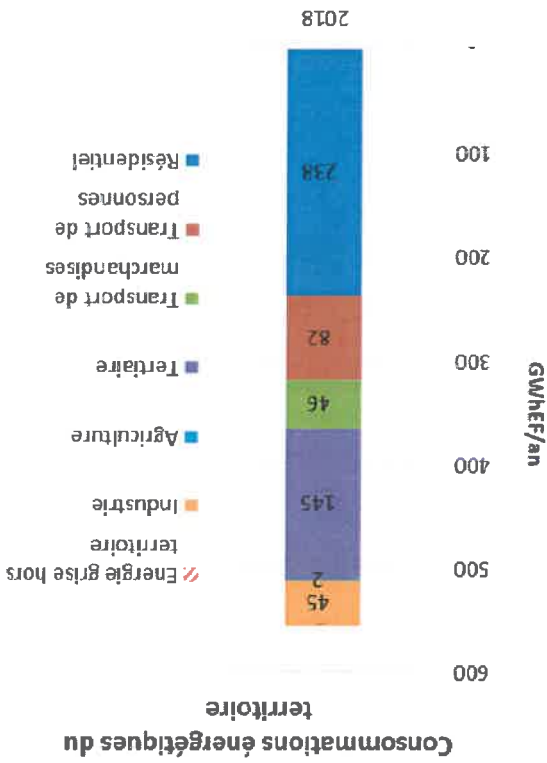
La CCHVO n'agit pas seulement sur les équipements publics. Elle a accompagné de 2014 à 2018 les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique (et de maintien à domicile), en engageant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec la mise en place d'OPAH pluri-thématiques sur des secteurs infra-communaux au sein de chaque commune complétée par une OPAH copropriété dégradée. Un Programme d'Intérêt Général intégré à cette OPAH traitait les enjeux de rénovation énergétique.

A partir de 2019 et jusqu'au prochain lancement en 2023 d'une nouvelle OPAH, comprenant un volet Renouvellement Urbain sur les communes de Persan et Beaumont-sur-Oise, l'intercommunalité a mis en place un programme d'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation de leur logement.

Ce programme s'est enrichi à partir de 2021, en intégrant le programme départemental « Val d'Oise Rénov' ».

De véritables enjeux sont poursuivis dans le cadre de la nouvelle OPAH-RU sur des bâtis, notamment collectifs, aux caractéristiques patrimoniales à préserver dans les deux communes principales, dont le parc de logements a été construit en majorité après-guerre :

- Enjeu énergétique en particulier sur les logements construits avant la RT de 1974 (22% construits entre 1946-1970 et 32% entre 1971-1990)
- Enjeu social avec des ménages aux revenus modestes (84% des ménages éligibles sur les précédents programmes sont Très Modestes)
- Enjeu urbain avec la mutation de certains quartiers pavillonnaires (maintien à domicile, accession à la propriété, etc.)



Les questions de préservation patrimoniale et de rénovation énergétique sont au cœur des réflexions de l'intercommunalité et de son action en faveur de la transition écologique.

Ainsi, au regard de ces priorités et de la volonté communautaire de s'inscrire dans une démarche responsable, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, après avoir construit en 2018 un nouveau centre aquatique équipé en production géothermique, elle est intervenue pour réduire la facture énergétique du gymnase Stéphane Diagana (construit en 1991) en renforçant son isolation et changeant son système de chauffage afin de réduire les déperditions d'énergie.

Les communes du territoire agissent également activement dans la rénovation de leur patrimoine en intégrant des réflexions relatives à la transition énergétique dans leurs projets. D'autres axes d'actions, déjà intégrés dans les études menées ou en cours, concerneront les thématiques suivantes :

- Les consommations énergétiques liées au secteur des bâtiments (résidentiel-tertiaire) à infléchir, en lien notamment, avec les actions de sobriété et d'efficacité énergétique : sensibilisation aux éco-gestes, rénovations thermiques, efficacité énergétique des nouvelles constructions...
- Le renforcement de la politique d'urbanisme pour favoriser la ville des courtes distances : mixité fonctionnelle, construction d'espaces de coworking ou de tiers lieux...portés notamment par la Ville de Persan sur « la Ferme » et par la Ville de Beaumont-sur-Oise dans le cadre du projet « Cnefases ».
- La rénovation énergétique du bâti ancien et l'installation d'énergies renouvelables, tout en respectant la valeur patrimoniale du territoire (qualités architecturales, matériaux...)

4. Favoriser la nature en ville

En lien avec son programme Action Cœur de Ville, la CCHVO a mis en place une réflexion sur la nature en ville pour les deux communes centres et très urbanisées, qui peuvent souffrir d'une forte minéralisation de leurs espaces publics. Elle propose, dans le cadre d'une étude, l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique dans les cœurs de ville.

Cet accompagnement doit permettre d'amorcer une réflexion stratégique sur la transition écologique en lien avec la redynamisation des cœurs de ville.

En effet, il existe toute une série de leviers sur lesquels des interventions sont possibles pour agir en faveur du vivant dans les centralités urbaines. Ces leviers concernent notamment la gestion de l'eau, la végétalisation et le développement de la nature en ville, la préservation des corridors et des continuités écologiques, la dés-imperméabilisation des sols, la transition climatique et bas carbone, l'aménagement des espaces publics, la gestion des îlots de chaleur, l'adaptation du cadre bâti au changement climatique...

Les enjeux recherchés portent donc sur :

- Une sensibilisation aux risques actuels et futurs à poursuivre certaines stratégies d'aménagement
- La fixation de règles de constructibilité à engager en lien avec les documents d'urbanisme pour en limiter la vulnérabilité
- Une artificialisation des sols à limiter par la maîtrise de l'urbanisation
- Une préservation du paysage, des milieux naturels et de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie
- Une sensibilisation des usagers à une utilisation « raisonnée » des ressources (eau/sols-sous-sols/déchets)
- Une gestion des risques et des nuisances afin de limiter la vulnérabilité des territoires La conservation et la création d'éléments « Nature », notamment en cœur de ville, sources de rafraîchissement et points d'appui au renforcement de la qualité du cadre de vie (loisirs, déplacements, etc...)

5. Conserver un cadre de vie respectueux de l'environnement

Traverse d'Est en Ouest par la rivière Oise et par des voies de circulation très empruntées, dans un cadre rural, comportant des espaces boisés et agricoles (dont des Espaces Naturels Sensibles et PNR) non surveillés, le territoire subit de fortes nuisances environnementales et sanitaires qui se manifestent par l'abandon récurrents de déchets dans des espaces disséminés. Contrôlées quotidiennement à cette problématique, les communes du territoire sont désarmées dans cette lutte face à des contrevenants de plus en plus nombreux qui profitent des grands axes de circulations du territoire et des espaces naturels ou semi-naturels nombreux qui permettent des dépôts en toute discrétion.

La CCHVO entend donc lutter contre ces dépôts sauvages concentrés, dites « décharges brutes » ou décharges produites par les installations fonctionnant sans autorisation ICPE. L'EPIC, après avoir réalisé un travail de recensement et de définition des typologies des points de dépôts sur le territoire, entame un travail de résorption et sécurisation des sites identifiés. L'objectif est de restituer la qualité environnementale de ces espaces souvent situés en lisière de forêt, en bordure de champs ou en bords d'Oise et permettre un retour des pratiques de loisirs sur ces secteurs et leur ré-appropriation par les habitants (promenades, parcours sportifs, randonnées...).

Par conséquent, une opération d'envergure va être mise en œuvre sur les années 2022 – 2023 pour :

- Evacuer et nettoyer ces dépôts
- Sensibiliser et informer les usagers et verbaliser les contrevenants
- Sécuriser les points afin d'empêcher de nouveaux dépôts
- Redonner un aspect qualitatif aux chemins ruraux impactés

II. SOUTENIR LA DYNAMISE DU TERRITOIRE TOUT EN PRÉSERVANT SON IDENTITÉ ET SON CADRE DE VIE

Pour la CCHVO, il s'agit d'impulser un projet de territoire structurant répondant à plusieurs enjeux en faveur de l'attractivité résidentielle et commerciale avec un développement équilibré et durable du territoire :

- D'une part, soutenir des projets, vecteurs de dynamisme économique et démographique : développement d'une nouvelle offre de logements et créations de nouvelles zones d'activités
- D'autre part, adapter les centralités à l'identité du territoire, en améliorant l'habitat ancien, en préservant le patrimoine bâti et le cadre de vie mais aussi en soutenant les commerces de proximité et en développant les équipements publics

1. Redynamisation économique et aide au développement du commerce de proximité et de l'artisanat

La CCHVO porte avec les communes de Persan et Beaumont-sur-Oise le programme National « Action Cœur de Ville », complété par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pluri-thématique et multi partenariale.

Le projet vise à renforcer l'attractivité de ce pôle de centralité d'intérêt régional (SDRIF) dont la vitalité sera bénéfique à l'ensemble du territoire intercommunal. Elle poursuit par ailleurs ses actions en faveur de la redynamisation économique, le soutien au commerce de proximité et la modernisation de l'activité commerciale et artisanale en accompagnant des commerçants de centre-ville vers la digitalisation de leur activité permettant ainsi de renforcer le tissu économique local.

Le territoire dispose d'un maillage économique et industriel remarquable, mais dont le développement peut être contraint par le cadre foncier. Il est donc nécessaire d'identifier les potentialités de développement.

En matière de commerces, le pôle de Persan / Beaumont-sur-Oise dispose d'un équipement vieillissant, et se trouve dans l'orbite concurrentielle de pôles plus puissants situés dans leur toute proximité.

La collectivité doit poser les conditions de redéveloppement de son offre sur le territoire, réglementairement (ZAN Zéro : Artificialisation Nette).

Un véritable enjeu se pose sur les conditions d'attractivité plus adaptées au contexte urbain :

- Identifier les secteurs à vocation économique et commerciale susceptibles de muter pour accueillir une mixité de fonctions
- Réflexion de « la ville sur la ville » et des alternatives aux extensions urbaines dans l'objectif d'une préservation des espaces non urbanisés

C'est dans ce contexte que l'EPCL a fixé les enjeux suivants :

- Rýchynamiser les commerces en perte de vitesse à travers divers dispositifs (réhabilitation et rénovation des locaux notamment façades, digitalisation...)
- Veiller au développement et au maintien d'une offre « commerciale » complémentaire diversifiée
- Résorber les problématiques de mixité habitat / commerce notamment de cœur de ville pour favoriser une offre locale suffisante répondant aux besoins des quartiers
- Maintenir une offre locale suffisante répondant aux besoins des quartiers
- Répondre au déficit de l'offre de stationnement en centre-ville
- Optimiser le foncier disponible et veiller à la qualité environnementale des zones d'activités

2. Préserver les espaces agricoles, aquatiques et naturels et la qualité paysagère

Le territoire de la CCHVO est couvert de 26 % d'espace naturels et ouverts avec 1 286 ha de forêt, 1 852 ha d'espaces agricoles et 492 ha d'espaces ouverts artificialisés, structures autour de la vallée de l'Oise prenant en compte celle de L'Esches, son affluent, en rive droite qui s'y jette à hauteur de Persan.

La vallée de l'Oise, assez ample et linéaire présente une ambivalence marquée entre la rive droite à pente douce où l'on retrouve des occupations industrielles et la rive gauche à topographie plus franche avec l'installation des villes historiques.

L'Esches constitue quant à elle une véritable charpente naturelle mais qui, dans l'état actuel n'a qu'une faible présence paysagère.

Levier d'attractivité, la valorisation de ce patrimoine naturel et paysager contribue à la définition d'une identité de territoire commune et partagée, et participe à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des îlots de chaleur.

C'est au travers d'outils comme le programme d'actions de son PCAET mais également des différents documents d'urbanisme de ses communes-membres que la CCHVO souhaite préserver ces espaces naturels en travaillant sur une série d'enjeux rappelés ci-après :

- Sauvegarder les secteurs d'inventaire ainsi que les espaces protégés (ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ; Zones humides ; ENS : Espaces Naturels Sensibles ; PNR / Parcs Naturels Régionaux ; etc...)
- Protéger et développer durablement les réservoirs d'intérêt écologiques identifiés au sein des espaces, ainsi que les continuités et liaisons entre les réservoirs (Trames vertes et bleues)
- Restaurer et développer les socles naturels et de biodiversité, participant notamment à la lutte contre le changement climatique (Forêts, champs...)
- Encourager les pratiques durables, améliorant la résilience face aux changements climatiques (berges de l'Oise...)
- Veiller à l'intégration des nouveaux aménagements et projets (réhabilitations, constructions neuves, énergies renouvelables...) dans l'environnement paysager
- Revaloriser les espaces à faible intérêt paysager et adoucir les transitions paysagères brutales (entrée de ville, ou en lisière des axes principaux du territoire, ...)

3. Assurer un développement urbain raisonné

Du fait du desserrement immobilier de la Métropole du Grand Paris et de sa proche couronne, le territoire présente des potentialités d'activités pour les ménages avec enfants souhaitant s'installer en territoire rural.

L'EPCI doit concilier les effets de deux politiques publiques visant d'une part, au titre du SDRIF, à développer le pôle Persan-Beaumont tout en limitant, d'autre part, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

En effet, le rythme de croissance imposé, notamment par le SDRIF, vient impacter le développement territorial dans son ensemble en créant une forte pression foncière.

Les nouvelles constructions consomment de la terre agricole ou naturelle, processus de plus en plus contraint avec la mise en œuvre de l'objectif ZAN.

Le principal enjeu est de pouvoir anticiper et d'accompagner les opérateurs publics comme privés dans une démarche de sobriété foncière et de développement urbanisé maîtrisé.

Le projet de territoire doit permettre de soutenir des parcours résidentiels choisis par une offre abordable, diversifiée et complémentaire entre parc public et parc privé, neuf ou ancien, locatif ou en accession, favorisant par ailleurs le maintien à domicile.

L'offre doit être adaptée aux caractéristiques des ménages ; une population jeune en début de parcours résidentiel, mais également une part importante de familles avec enfants (37 % couples avec enfants et 11 % monoparental), avec une proportion importante de ménages modestes parfois, précaires (14 % de chômage).

Sur le plan territorial il s'agit d'assurer un équilibre entre le profil et le rôle de chaque commune (urbain, péri-urbain, rural) en maintenant des formes urbaines respectueuses du cadre naturel et du patrimoine existant.

C'est dans ce cadre que l'EPCI a souhaité signer un Contrat de Relance du Logement (CRL) et mener au sein de son document de planification habitat (PLH) en cours de réalisation, en lien avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des villes, la première série d'enjeux suivants :

- Définir une stratégie commune en matière d'habitat et d'harmonisation des pratiques et se doter d'une feuille de route opérationnelle et pragmatique
- Maintenir la dynamique migratoire, tout en maîtrisant les éventuels effets de mitage et de périurbanisation
- Partager à l'échelle du territoire les enjeux de développement d'une offre qualitative et diversifiée (formes d'habitat, produits) en vue de renforcer son positionnement résidentiel
- Mise en œuvre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2021 - 2027 avec la création de 20 terrains familiaux

III. DEVELOPPER DES POLITIQUES INCLUSIVES D'ACCOMPAGNEMENTS

Cette volonté d'inclusion s'articule avec les politiques publiques communautaires et celles de l'Etat :

- Le logement : L'EPCI élabore actuellement une prochaine Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU). En effet, il s'est avéré nécessaire, au regard des bilans de l'OPAH menée de 2014 à 2018 de poursuivre les actions visant à assister les ménages les plus précaires dans leurs démarches d'améliorations de leur logement.
- Dans l'attente de l'opérationnalité de l'OPAH-RU, la collectivité a mis en œuvre depuis 2019 un accompagnement de la population avec un opérateur comprenant l'accessibilité des logements pour le maintien à domicile et a signé avec le Département une convention relative au « Service d'Accompagnement à la Renovation Energétique » (SARE).

- La mobilité : Mise en place en 2006 d'un service de transport urbain, accessible aux personnes à mobilité réduite et concourant à la desserte de l'ensemble du territoire. Parallèlement l'EPCI a mis en place des transports à la demande pour l'accès aux commerces et aux services de santé, a procédé à des aménagements de voirie avec la création de mobilité douce sécurisée (gare Nointel – Mours).
- L'accès au droit : la CCHVO participe activement au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit qui assure un soutien juridique à la population et qui accueille plusieurs permanences, notamment un psychologue pour l'aide aux victimes en partenariat avec le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles). La défense des droits des plus précaires est un élément majeur pour de réduire les inégalités.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur plusieurs thématiques de santé identifiées comme prioritaires dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS). Au titre des politiques publiques il convient de prendre en compte le partage par l'Etat de la création d'un centre pénitentiaire sur le secteur Nord Val d'Oise (Bernes-sur-Oise), au titre du "Plan Val d'Oise", annoncé par le Premier Ministre en mai 2021.

1. Réduire les inégalités sociales et territoriales

La cohésion sociale entre les habitants du territoire est un enjeu essentiel pour l'intercommunalité qui agit en fonction des besoins de son territoire dans le domaine de la Santé.

Ainsi, dès 2015, la CCHVO a formalisé avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de nombreux partenaires signataires (Conseil départemental du Val d'Oise, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val d'Oise, le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise, ...), son premier Contrat Local de Santé (CLS), intégrant un volet consacré au Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renouvellement par avenant pour la période 2019 – 2022.

Le CLS constitue un outil de mobilisation et de coordination privilégié pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) sur le territoire.
A ce titre, il est guidé par trois objectifs majeurs :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et le bien-être, et éviter d'avoir à soigner
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs

Ainsi, la CCHVO et ses partenaires mènent des actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en agissant concrètement sur une pluralité d'actions.
Les enjeux principaux recherchés par la CCHVO dans le cadre de ce contrat sont les suivants :

- Développer une offre de soins coordonnée sur le territoire : Face au constat local qui démontre que l'offre de soins en médecine générale est insuffisante pour répondre aux besoins de la population, et que les départs à la retraite à venir des médecins libéraux vont accentuer ce manque, la CCHVO mène avec l'URPS des actions de sensibilisation et de communication de façon à attirer de nouveaux praticiens de santé sur notre territoire
- Anticiper la perte d'autonomie et le soutien des aidants : Accompagner les proches dans leur rôle d'aidant, former les professionnels autour du repérage de la perte d'autonomie, accompagner les seniors dans l'adaptation et la prise en charge de la perte d'autonomie
- Encourager les actions de prévention en faveur de l'autonomie (OPAH), du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (déploiement du sport santé et du dispositif « Prescri'Forme »)
- Prévenir et prendre en charge des pathologies chroniques et des affections de longue durée ainsi que lutter contre les addictions
- Soutenir l'offre en transports en commun pour réduire les fractures territoriales
- Offrir aux plus fragiles un lieu d'accès à la justice, à l'aide aux victimes, et à l'information sur le logement
- Développer une offre de soins coordonnée : Maintenir le lien ville-hôpital, maintenir et promouvoir les dispositifs d'accès aux soins, accompagner le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), améliorer l'interconnaissance des professionnels de santé, développer l'offre de soins sur le territoire
- Étendre les actions menées par la CCHVO et les villes dotées de services médico-sociaux, au profit des populations des communes les plus rurales
- Adapter l'offre de soins aux besoins du territoire et lutter contre la désertification médicale.

2. Accompagner les plus précaires dans la transition écologique et numérique

L'intercommunalité œuvre pour répondre aux enjeux de mutation du service public à travers des initiatives en faveur de l'accès au droit, de la protection sociale et de la santé, de l'inclusion numérique.

De façon à répondre au besoin d'accompagnement des usagers, et de leur faciliter l'accès aux démarches administratives dématérialisées, la CCHVO a souhaité compléter l'offre de services de la Maison de la Justice et du Droit Intercommunale (MJD), située à Persan, en recrutant depuis le 1^{er} janvier 2022, un conseiller numérique.

Les dispositifs sont nombreux et les dossiers étant de plus en plus dématérialisés, il est nécessaire de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande.

La précarité entraînant souvent l'exclusion et la présence de générations n'ayant pas grandi avec internet, rendent primordiale aujourd'hui la mise en place d'un accompagnement.

C'est dans cet environnement de la rénovation énergétique, comptant un grand nombre d'acteurs proposant chacun des dispositifs distants et parfois difficilement lisibles pour les usagers, que la CCHVO a voulu s'inscrire dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique mis en place par le département du Val d'Oise (SARE).

Ce programme de conseil et d'accompagnement des ménages offre un bouquet de services aux particuliers. L'objectif est de créer un seul et unique guichet permettant aux habitants d'accéder à un service individualisé pour la rénovation énergétique de leur logement.

De plus, le programme « Val d'Oise Rénov' » se veut simplificateur des démarches en proposant la mise en relation avec les professionnels du bâtiment, la mobilisation des financements possibles pour les travaux et l'accompagnement technique et financier des usagers bénéficiaires avant et après travaux.

La CCHVO porte également des actions en faveur de l'emploi, notamment envers les jeunes (Mission locale, Hub de la réussite, Ecole de la 2^{ème} chance), de l'insertion (Atelier Chantier Insertion : IMAJ), et de la création d'entreprises (Initiative 95 – Citéslab – Sensibilisation à l'entrepreneuriat).

Ainsi, l'intercommunalité souhaite prioriser les enjeux suivants :

- Informer les plus précaires des dispositifs d'aides existants pour la rénovation et le renouvellement des modes de chauffage dans les logements
- Aider les ménages dans la construction de leur projet de rénovation avec des professionnels
- Mobiliser les financements des ayants droits les plus précaires dans l'aide à la rénovation énergétique de leur logement
- Accompagner les plus précaires dans la transition numérique et la connaissance des opportunités du territoire avec la mise en place du conseiller numérique ; outils de recherche en ligne, infos sur la mobilité, offres d'emploi, contacts entreprises, loisirs, etc...
- Intégrer les objectifs de sobriété et de durabilité numérique définis par la loi Climat et Résilience, et la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN) dans le cadre de la commande publique (réemploi des équipements, etc....)
- Sensibiliser les populations (Collèges et Lycées) aux impacts environnementaux des outils numériques ainsi qu'à la sobriété numérique

3. Environnement, vulnérabilité et santé

Dans le cadre des interactions entre l'environnement et la santé, il existe plusieurs secteurs à prendre en compte et notamment la qualité de l'air, les risques de pollutions et de nuisances face à la vulnérabilité exacerbée par les changements climatiques.

Comme pour tout projet de territoire, des liens entre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et environnement paysager naturel et bâti sont nombreux. Les enjeux de conservation de ces patrimoines (cadre naturel, aspect et typologie du patrimoine, vues et perspectives...) avec l'intégration des nouveaux aménagements sont primordiaux.

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise s'organise majoritairement le long de l'Oise qui structure son paysage, tant au niveau de la topographie que de l'organisation des villes.

Le territoire présente un juste équilibre entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, offrant ainsi un cadre de vie privilégié à ses habitants. Mais ce dernier, est soumis à des pressions environnementales venant impacter directement les habitants.

Ainsi, la qualité de l'air entraîne des répercussions sur la santé de la population et particulièrement auprès des jeunes, des femmes enceintes et des personnes de plus de 65 ans (troubles cardio-vasculaires, aggravées par l'exposition à de fortes concentrations en polluants, ...)

La CCHO compte 2 875 enfants de moins de 5 ans, et 4 684 personnes ont plus de 65 ans (INSEE, RP 2017), et malgré un indice de jeunesse fort (1,78) elle demeure soumise à un vieillissement de sa population. La proportion des 60-74 ans étant passée de 11,3 % en 2012 à 12,4 % en 2017, augmentant ainsi la population vulnérable à la qualité de l'air.

Son territoire est encadré par le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie pour ce qui concerne son réseau hydrographique et sa ressource en eau. Entre le SDAGE 2010-2015 et le projet 2022-2027, les principaux défis pointés relèvent de la limitation et la prévention du risque d'inondation et du besoin d'assurer la résilience des territoires, avec une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique.

Le territoire est ainsi soumis au risque d'inondations (crues de l'Oise, remontées de nappes, ruissellement des eaux pluviales), principal risque sur le territoire pour les populations. Plus précisément, les communes au bord de l'Oise sont concernées par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la Vallée de l'Oise, l'Atlas des Zones Inondables (AZI) et le Territoire à Risques Important (TRI) de la Métropole francilienne. L'ensemble des communes de la CC Haut Val d'Oise, à l'exception de Noitrel et Ronquerolles, est concerné par les risques d'inondations pris en compte dans les différentes cartographies.

- Diminuer les dépenses énergétiques liées au logement et appuyer la rénovation du bâti afin de réduire les émissions de polluants du secteur résidentiel
- Favoriser les bonnes pratiques agricoles pour diminuer les émissions de particules d'ammoniac (NH3)
- Réduire l'usage de la voiture individuelle et promouvoir les mobilités durables, dans le but de réduire les émissions de polluants liés au trafic routier
- Limiter l'exposition des habitants les plus vulnérables à la pollution atmosphérique, notamment aux abords des infrastructures routières
- Améliorer la prise en compte des risques naturels (inondation, mouvement de terrain) dans le cadre du PCAET afin de réduire la vulnérabilité de la population et des biens face aux risques, notamment dans un contexte de changement climatique
- Mener une politique transversale en faveur de la prévention des risques
- Sensibiliser et informer la population pour contribuer à réduire la vulnérabilité
- Préserver et protéger les éléments de la Trame Verte et Bleue pour assurer la résilience du territoire
- Tenir compte des infrastructures et installations présentes dans les choix d'urbanisme pour maîtriser l'exposition aux risques technologiques des futurs projets
- S'appuyer sur les sites potentiellement pollués pour engager une dépollution douce tout en promouvant des opérations de stockage carbone dans les sols à l'occasion de projets innovants
- Prendre en compte les niveaux et les pollutions sonores en lien avec les infrastructures et installations pour maîtriser l'exposition au bruit des résidents et usagers

Il est donc essentiel de fixer des enjeux environnementaux de réduction des facteurs de vulnérabilité et de préservation de la santé :

électromagnétiques.

Bien que relativement éloigné des espaces denses de l'agglomération parisienne, le territoire du Haut Val d'Oise reste exposé par ces flux de déplacements, au bruit ainsi qu'aux nuisances électromagnétiques.

Malgré le caractère résidentiel de ses communes qui s'inscrivent en lisière d'espaces boisés, il est néanmoins caractérisé par un cœur urbanisé relativement dense, siège de nombreuses activités notamment industrielles et dont la desserte est assurée par d'importantes infrastructures de transports routières très fréquentées.

Le territoire est également exposé à plusieurs risques liés aux mouvements de terrain ; en particulier le retrait-gonflement des sols argileux, et des mouvements de terrain localisés comme les cavités souterraines, de dissolution de gypse, et les alluvions compressibles.

Cette démarche s'inscrit dans un cycle de gestion de 6 ans. Le premier cycle a pris fin en décembre 2016 avec l'approbation des premières SLGRI, et a été suivi par la mise en œuvre concrète de pistes d'actions, dans le cadre d'un programme opérationnel précisant les maîtrises d'ouvrage et les financements dans le dispositif « PAPI » (Programme d'actions de prévention des inondations).

Dans ce cadre, au titre de sa compétence « Gémapi », l'EPCI adhère à l'Entente Oise-Aisne ; gestion du risque d'inondation (SLGRI) mises en place sur les Territoires à Risque important d'inondation (TRI).

Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE



Le plan d'actions du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est un programme qui se veut volontairement évolutif de façon à intégrer progressivement les éléments opérationnels des études connexes portées par la CCHVO et ses communes-membres.

A cette fin, l'intercommunalité a contractualisé avec plusieurs partenaires (SMBO, Entente Oise Aisne...) des dispositifs structurants pour le territoire, desquels des actions seront déclinaées tout au long du CRTE :

- Une convention Stratégique avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) :
 - Avec, dans la continuité des actions déjà engagées au titre du programme « Action Cœur de Ville » (ACV), la signature d'une convention de partenariat stratégique pour aboutir à moyen terme à la mise en œuvre d'une politique foncière à l'échelle du territoire de l'EPCI
- Un contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, adossé à un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
 - Qui, dans le cadre du projet Régional de Santé et des stratégies nationales et environnementales de prévention de la santé, de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités dans l'accès aux soins, a été renouvelé pour les années 2019 - 2022, et est articulé par thématiques déclinaées en fiches actions

- La mise en place d'une navette santé (transport de personnes) qui complète l'accompagnement dans l'accès au soin des personnes les plus fragiles
 - Le maintien, voire le développement, d'un réseau intra-communautaire de transport en commun avec le concours de la Région (Ile-de-France Mobilité) et du Département
 - Un accompagnement de la population de l'ensemble du territoire dans l'accès au droit avec une participation financière conséquente et indispensable au fonctionnement et au maintien sur le territoire de la Maison de la Justice et du Droit (MJD), en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)
- Dans la même démarche de développement de son territoire, la CCHVO s'est engagée dans des opérations spécifiques dans le cadre de plusieurs dispositifs :

- Un Contrat de Plan Inter-régional Etat-Régions (CPIER 2015-2020) – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) :
 - Qui, en complément d'un diagnostic sur le potentiel commercial des centres-villes de Persan et Beaumont-sur-Oise mené avec l'ANCT et la Banque des Territoires, intègre la réalisation d'une étude de redéveloppement économique et commercial du pôle de centralité Persan / Beaumont-sur-Oise (Diagnostic urbain et commercial / Dimensionnement économique et stratégie / Plan guide / Mise en œuvre et leviers opérationnels)
- Un Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2015-2020) qui comporte plusieurs volets contribuant aux enjeux d'un développement local résilient :
- L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et son Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

- L'élaboration d'un plan guide d'aménagement des berges de l'Oise qui s'inscrit dans les thématiques prioritaires de la mobilité, l'environnement et la santé publique, et qui comporte deux axes : la valorisation des berges de la rivière Oise, et l'élaboration d'un plan de circulations douces (pistes piétonnes et cyclables) reliant toutes les communes de l'intercommunalité.

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) complétée par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) en partenariat avec le Département du Val d'Oise, dans la démarche continue d'une OPAH lancée en juin 2014 pour l'accompagnement de la population sur les actions de rénovation énergétique et d'accessibilité des logements (PMR), en réponse directe aux problématiques énergétiques et sanitaires. Une réflexion globale et étendue à l'ensemble du territoire sera aussi portée par l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHI)

Ces études et accompagnements, révélateurs d'une démarche volontaire et maîtrisée de planification stratégique sur les axes de la transition écologique et du développement durable, permettront d'obtenir un état des lieux préalable à la déclinaison et à la mise en œuvre de plans d'actions cibles et opérationnels.

C'est pourquoi les programmes découlant des phases opérationnelles de ces études viendront alimenter les actions du CRTE, au fur et à mesure de leurs déclinaisons. Le plan d'actions étant, rappelons-le, évolutif tout au long du contrat.

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise pourra intégrer directement tout projet de travaux ou aménagements (et ne résultant pas d'une étude) qu'elle, les villes membres ou un partenaire, soutiendront et qui relèvera d'enjeux environnementaux et de transition écologique pour le territoire.

Il s'agira notamment d'intégrer la réalisation des projets suivants :

- Programmation des travaux pour l'aménagement de voies de circulations douces, pour la préservation des ENS, des espaces boisés et agricoles, la renaturation des berges de l'Oise, la sauvegarde des espaces et cheminements ruraux, avec notamment la lutte contre les dépôts sauvages
- Equipement du parking du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise et du Gymnase Stéphane Diagana en bornes de recharge pour véhicules électriques
- Création au sein du centre aquatique d'une offre « sport-santé » et « sport sur ordonnance » dédiée aux personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) encadrée par des éducateurs sportifs formés (ESS1), qui viendra en complément de l'accueil des Instituts Médico-Educatif (IME) et qui suppose une formation des personnels et des équipements spécifiques

(Voir Annexe 5 - Tableaux financiers (détail et synthèse) détaillant la composition du plan d'actions)

Annexe 4 – Fiches-actions

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Fiche action 001 - Qualité environnementale & Mobilité douce

Fiche action 002 - Eclairage led Gymnase Stéphane Diagana

Eclairage de la sente piétonne d'accès en led solaire

Fiche action 003 - Développer l'attractivité et le rayonnement

du Centre Aquatique et favoriser la cohésion sociale

Fiche action 004 - Requalification zones d'activités situées en bordure

de l'Oise sur les communes de Bernes-sur-Oise et

Bruyères-sur-Oise

Communes

Mours

Fiche action 005 - Equipement de la salle polyvalente en panneaux
Photovoltaïque

Persan :

Fiche action 006 - Equipement en éclairage led des bâtiments
communaux

Noisy-sur-Oise

Fiche action 007 - Equipement éclairage public en led

Beaumont-sur-Oise

Fiche action 008 - Rénovation de la façade de l'école Louis Rousset
Fiche action 009 - Rénovation de la cour de récréation du Groupe
Scolaire Jean Zay (type oasis)



FICHE-ACTION N° 001

Qualité environnementale & Mobilité douce

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
14/02/2022	A démarrer	Beaumont-sur-Oise Bernes-sur-Oise Bruyères-sur-Oise Champagne-sur-Oise Mours Nointel Noisy-sur-Oise Persan Ronquerolles
Numéro de fiche :	Référent interne :	
001		Chef de projet CRTE

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

L'action en un mot

L'action consiste à lutter efficacement contre une multitude de points de dépôts sauvages d'ordures. Ces nombreux dépôts sauvages sont un danger pour les espaces naturels du territoire (PNR, ENS, etc.) et un frein à la fréquentation de ces milieux naturels par la population. Les lieux de dépôts figurant majoritairement en milieux semi-naturels / naturels sur des chemins et voies d'accès à l'abri des regards. Ces dépôts font offices de gênes voire d'obstacles aux pratiques sur les cheminements doux.

La collectivité entend ainsi lutter par l'évacuation des déchets puis la mise en place de mesures physiques de préventions, ainsi que la développement d'une signalétique d'information, contre des apports nouveaux.

Description détaillée

- L'EPCI a réalisé en 2021 une étude de recensement et de qualification des typologies des dépôts sauvages de déchets sur le territoire communal. A la suite de cette étude et en s'appuyant sur ces CCHVO mettrait en place :
- Sécurisation des sites :
 - o Enlèvement de dépôts sauvages et évacuation en centre de traitement
 - o Mise en protection de site par la réalisation de merlon de terre et fourniture d'enrochement
 - o Mise en protection de site par la fourniture et pose de barrières
- Création et distribution d'un livret d'information au public sur cette problématique
- Fourniture et pose de 30 panneaux de signalétique

Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Durée de l'action	Date de réalisation
Améliorer la qualité environnementale et la mobilité : mise en œuvre des solutions (Phase 1)	Territoire communautaire : - Beaumont-sur-Oise - Bernes-sur-Oise - Bruyères-sur-Oise - Champagne-sur-Oise - Mours - Nointel - Noisy-sur-Oise - Persan - Ronquerolles	9 mois	A compter du 2nd trimestre 2022
Plan de communication Diffusion sur le territoire Création d'une publication Information et « boîlage » sur les 9 communes	Sites identifiés : Communes du Territoire de la CCHVO	Ponctuelle	2nd semestre 2022
Signalétique sur sites : réalisation et pose de panneaux d'information (Phase 2)		6 mois	A compter du 2nd semestre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Financer ces travaux d'amélioration du cadre de vie	2022-2023	Versement de la DETR / DSIL

Budget prévisionnel

Montant total : 368 732,22 euros HT (442 478,66 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Travaux : 269 505,00 euros
- Communication : création et distribution d'un livret d'information : 4 186,50 euros
- Communication : Fourniture et pose de 30 panneaux de signalétique : 77 482,04 euros



Plan de financement prévisionnel (recettes) :

- DETR 2021 : 73 746,44 euros
- DSIL 2021 : 221 239,33 euros
- CCHVO : 147 492,89 euros TTC

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2022
ETAT (DETR)	73 746,44 €	36 000,00 €	37 746,44 €
ETAT (DSIL)	221 239,33 €	110 000,00 €	111 239,33 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non Concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Ensemble du territoire	L'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Ponctuellement	Les lieux concernés sont majoritairement situés en bordure de lisière de forêts ou de cheminement piéton fréquents par des promenades et desservis ponctuellement par des lignes de transport en commun ou situé à proximité de pistes cyclables
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Ponctuellement	Lieu de rencontre avec les autres promeneurs
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non Concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Nombre de sites sécurisés
- Création et distribution d'un livret d'information
- Nombre de panneaux signalétiques d'installés



FICHE-ACTION N° 002

Eclairage led Gymnase Stéphane Diagana Eclairage de la sente piétonne d'accès en led solaire

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
14/02/2022	A démarrer	Rue des Prés de Thury 95260 Beaumont-sur-Oise
Numéro de fiche :	Réfèrent interne :	
002	Chef de projet CRTE	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

L'action en un mot

Cette action consiste à la transformation en équipement led de tous les éclairages de la salle de sport du gymnase Stéphane Diagana, actuellement en incandescence, ainsi que la pose d'un éclairage public led à énergie solaire de la sente d'accès piétonne au complexe

Description détaillée

L'EPCI souhaite, dans la continuité des travaux de rénovation énergétique (pose d'une isolation thermique et mise en place d'une centrale de traitement de l'air à détente directe) engagé en 2021, continuer à agir pour l'amélioration de la consommation d'énergie de son équipement sportif.

ETAT	Financer ces travaux d'économie d'énergie	Année 2022	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022
Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Objet	Lieu	Durée de l'action	Date de réalisation
Modification du système d'éclairage	Gymnase Stéphane Diagana 95260 Beaumont-sur-Oise	3 mois	A compter du 3 ^{ème} trimestre 2022

Calendrier prévisionnel



Plan de situation



Budget prévisionnel

Montant total : 59 679,87 € HT (71 615,84 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Travaux Gymnase (passage en luminaire led de la salle de sport) : 31 504,52 €
- Travaux éclairage led à énergie solaire de la sente du gymnase : 28 175,35 €

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

- DSIL 2022 : 47 743,90 €
- CCHVO : 23 871,94 € TTC

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	47 743,90 €	47 743,90 €	X €
ETAT (DSIL)				2023
			2022*	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	LED 69W CLD GRATUITE : Classification des luminaires par UTE : 1.00C CIE Flux Code : 69 96 100 100 100 Economie d'énergie de l'ordre de 85 % Consommation totale d'énergie pour 50.000 heures : - Incandescente : 3 000 kWh - Led : 150 kWh Energie solaire pour la sente
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	A l'ensemble de l'intercommunalité, car il s'agit d'un équipement sportif communautaire utilisé journalièrement par le Lycée Evariste GALOIS de Beaumont-sur-Oise et les associations sportives du territoire
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Ligne de transport en commun Piste cyclable en partie Piétonnier pour les élèves du lycée (mur d'enceinte commun)
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Lieu de rencontre et d'échanges
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non Concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Dépose de l'ancien système d'éclairage
- Installation de l'éclairage led
- Réouverture de la salle de sport du gymnase S. Diagara après installation du nouveau système d'éclairage
- Pose du matériel d'éclairage public solaire led
- Eclairage de la sente piétonne d'accès au gymnase dépourvue d'éclairage



FICHE-ACTION N° 003

Développer l'attractivité et le rayonnement du Centre Aquatique et favoriser la cohésion sociale

Date de la mise à jour	14/02/2022	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
	A démarrer		
Numéro de fiche :	Réfèrent interne :		
003	Chef de projet CRTE		Rue des Prés de Thury 95260 Beaumont-sur-Oise

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

L'action en un mot

Avec un premier aménagement paysager et ludique des espaces extérieurs du Centre Aquatique en 2020, grâce à un cofinancement de l'Etat (DETR) et de la Région Ile-de-France (AAP ponctuel) l'EPCI souhaite poursuivre l'aménagement des espaces extérieurs du centre aquatique ouvert en 2018. Ce projet qui répond à des enjeux d'attractivité du territoire, s'inscrit dans une démarche environnementale, respectueuse des consommations (énergies, eau) et des enjeux sociétaux.

Description détaillée

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a porté dès 2016 la construction pour un budget de 16 millions d'euros d'un nouveau centre aquatique sur le site de Beaumont-sur-Oise afin de répondre prioritairement au besoin d'apprentissage de la natation de sa population et plus particulièrement des scolaires.

L'établissement comprend une zone aquatique avec plusieurs bassins (bassin sportif, bassin d'apprentissage, bassin d'activités, pataugeoire) complétée par un espace détente (sauna, hammam, bain bouillonnant, douches massantes).

Toutefois, si l'équipement nautique répondait aux attentes initiales des usagers, associations et élus, la configuration des espaces extérieurs, avec la situation des bassins en hauteur (construction sur pilotis), nécessitait d'être repensée pour devenir un nouvel espace vert et plus attractif.



A l'extérieur, les usagers avaient à leur disposition une plage entièrement minéralisée de 4 000 m² équipée d'une plaine de jeux aquatiques de surface réduite (75 m²) pour les seuls tout-petits et des espaces délaissés difficilement accessibles depuis le niveau des bassins intérieurs.

Dès l'ouverture, en période caniculaire, et sans bassin de « plein air », il est apparu que les usagers étaient à la recherche d'espaces extérieurs, propices à la détente et aux loisirs, en complément de leurs activités aquatiques.

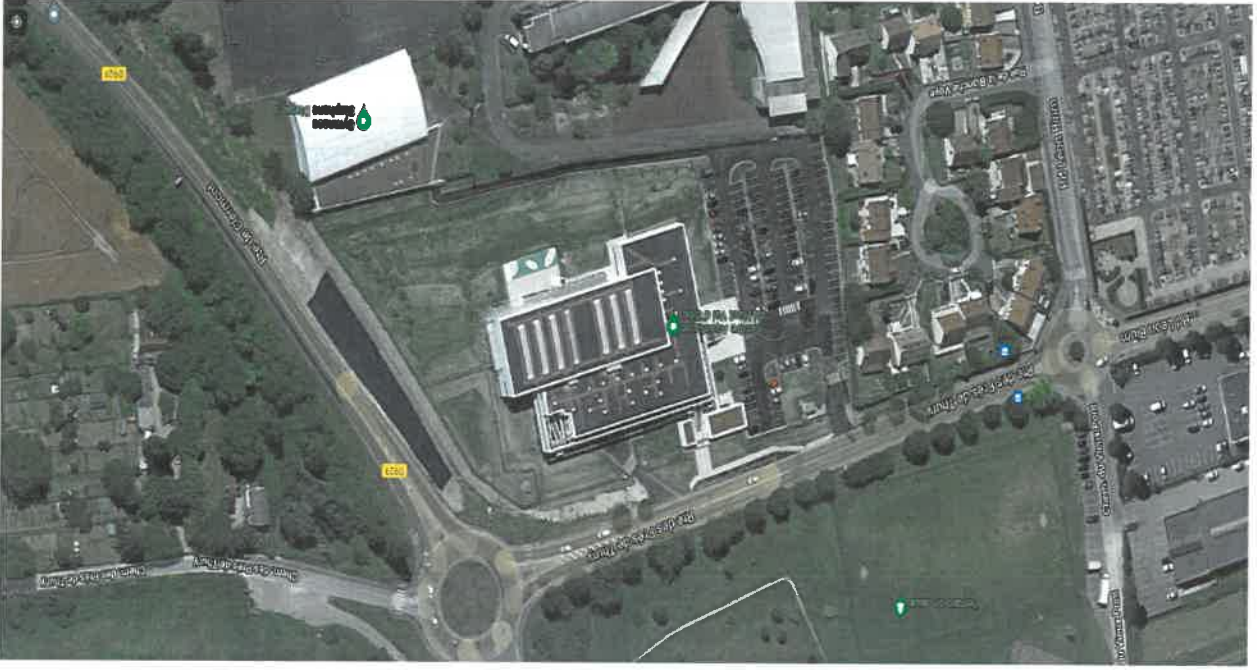
Renforcer l'attractivité du complexe est donc devenu une priorité et des premiers aménagements ont été réalisés avec la création d'espaces de jeux divers ; tables de ping-pong, beach-volley, jeux de pétanque, ventrigrisse, solarium, jeux pour les tout-petits, dans un environnement « vert », pelouses, espaces de circulation et de transfert dans une démarche de valorisation environnementale.

La re-végétalisation et l'aménagement de l'espace devaient répondre au besoin « d'évasion », de détente et de dépaysement dont les usagers étaient demandeurs. Les familles et les jeunes notamment, sans possibilité de quitter en été un milieu urbain et précarisé devaient pouvoir bénéficier d'un équipement ludique de proximité à des tarifs abordables.

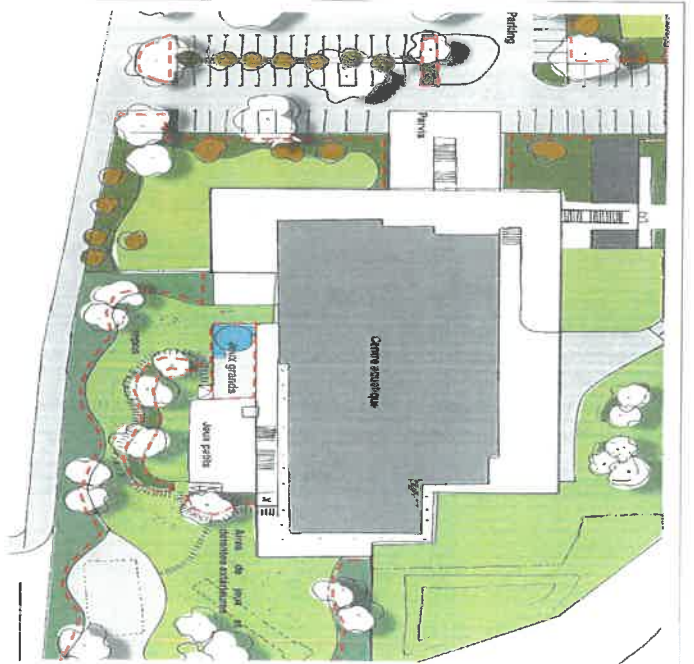
L'effort de végétalisation sur un espace total de 3 925 m² s'est ainsi concrétisé avec une surface de pelouse de 2 600 m² et la plantation de 16 arbres, 510 arbustes, 983 vivaces et graminées (cf. tableau) alternant plages vertes et ombragées.

Arbres	Arbustes	Vivaces et graminées
Gleditsia triacanthos 'Inermis'	Acer campestre baliveau	Acanthus hungaricus
Prunus padus	Carpinus betulus baliveau	Carex pendula
Acer campestre	Cornus sanguinea 'Winterflame'	Echium vulgare
Amelanchier ovalis - cèpée	Corylus avellana	Hedera algerian 'Bellegour'
Cercis siliquastrum - cèpée	Euonymus europæus ; alatus 'Compactus'	Iris sibirica
Quercus trainetto	Lonicera xylostemum	Luzula sylvatica
Sorbus aria	Rubus idæus	Miscanthus sinensis 'Purpurescens'
	Ribes rubrum 'Red lake'	Pennisetum alopecuroides ; alopecuroides 'Hammeln'
	Rosa floribunda 'Iceberg'	Salvia pratensis
	Salix purpurea 'Nana' ; aurita	
	scion ; rosmarinifolia	
	Viburnum lantana scion ; opulus	scion

Adapté aux attentes et aux différentes tranches d'âges de la population du territoire, avec la mise en œuvre d'aménagements extérieurs qualitatifs et une offre suffisamment diversifiée, sur un espace re-naturalisé, le Centre Aquatique du Haut Val d'Oise, équipé de référence sur le territoire, s'intègre au sein d'un complexe de proximité (Lycée, gymnase et annexes) dans un environnement de qualité.

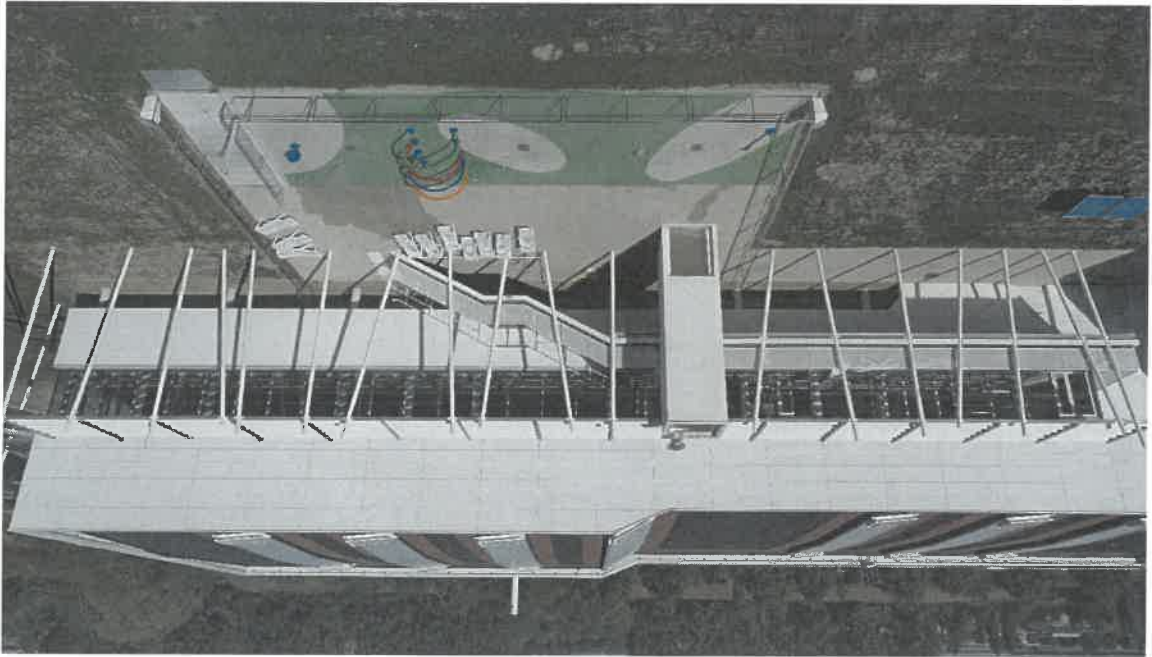
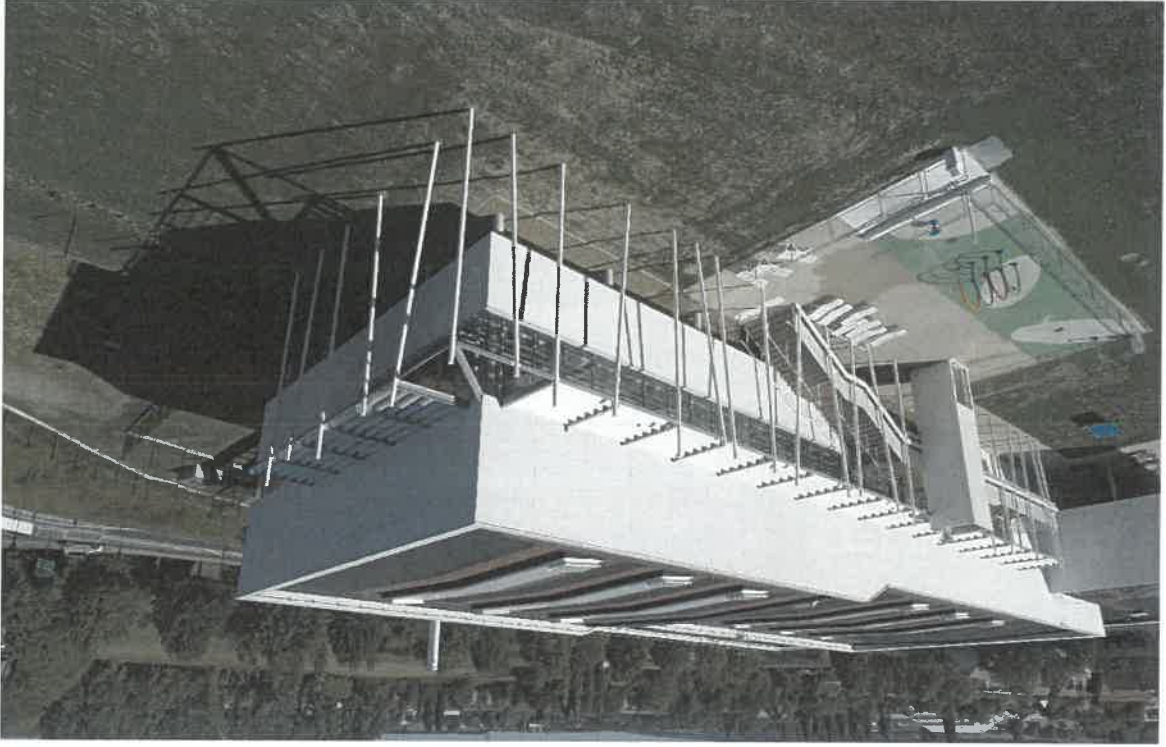


Plan de situation



Plan d'aménagement :

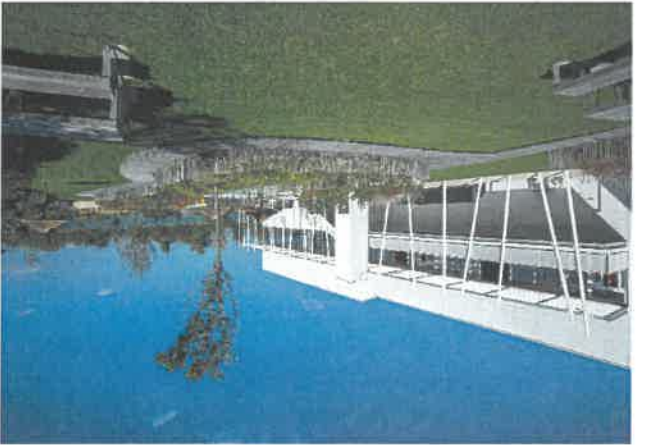
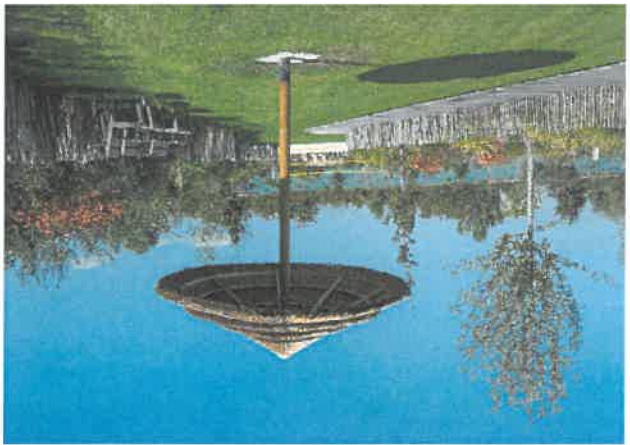
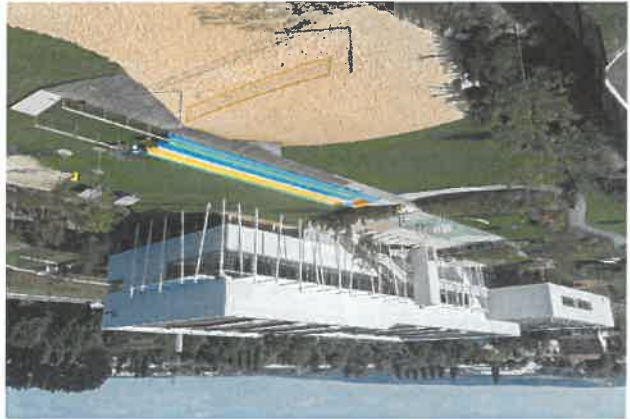




Espace extérieur avant l'aménagement de 2020

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE





Espace extérieur après l'aménagement de 2020



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Haut
d'Oise
Communauté de Communes

Dans une démarche volontaire et pour compléter l'attractivité de l'équipement, l'EPCI a poursuivi l'acquisition et la mise en œuvre de matériels et d'activités adaptés en âge et en temps aux familles, mais aussi plus particulièrement aux ados et aux pré-ados (structures gonflables installées sur le bassin principal, en période de congés scolaires, ventriglisse).

Avec cependant l'impossibilité de pouvoir proposer un bassin extérieur, en plein air, à l'instar des autres établissements de moyenne proximité (Chamby, Gouvilleux) pour des raisons de constructibilité et de coûts, il s'est avéré indispensable de réfléchir à l'amélioration d'une « connexion » et de transferts plus aisés des bassins intérieurs (en hauteur) vers les espaces ludiques de la plaine de jeux extérieure.

Conjuguée à la nécessité d'une offre à destination des jeunes (ados, pré-ados), la réflexion a évolué sur la possibilité d'installation d'un équipement supplémentaire, remplissant cette fonction de liaison et d'emploi « ludique » et attractif.

La solution technique d'un toboggan extérieur effectuant la jonction entre la terrasse du niveau « bassins » vers la plaine de jeux extérieure a été validée.

En préservant la qualité environnementale de l'équipement, des aménagements extérieurs adaptés « à tous les âges », des solutions techniques respectueuses des consommations énergétiques, les avantages de ce projet d'équipement peuvent ainsi être déclinés :

- Développement de l'attractivité de l'établissement avec un rayonnement extraterritorial
- Installation d'un équipement aquatique à faible consommation énergétique :
 - ✓ Mutualisation d'une énergie renouvelable : établissement équipé d'une installation géothermique
 - ✓ Mutualisation des installations techniques du Centre Aquatique : pompage, cycles de traitement et de consommation d'eau en connexion avec et depuis le bassin ludique intérieur de l'établissement
- Préservation de la totalité de l'environnement végétal initial (plantations, pelouses) : installation et arrivée du toboggan sur l'espace minéral existant
- Amélioration de la sécurité des personnes et du territoire ; délaissement sur la période estivale du site du Lac des Ciments de Beaumont-sur-Oise (accidentogène par les risques de noyades et générateur de troubles sur les gares du territoire et les communes de Nointel et de Mours) au profit au centre aquatique du Haut Val d'Oise
- Création et identification d'un lieu de loisirs, « au vert » et de « vacances » pour les familles et les jeunes n'ayant pas la possibilité de quitter l'environnement urbain pendant la période estivale et accessible grâce à une politique tarifaire abordable
- Favoriser la mixité et la cohésion sociale au sein d'un lieu de détente intergénérationnel à proximité d'un quartier classé en Quartier de Vieille Active (QVA) au titre de la politique de la ville
- Valoriser l'offre et le fonctionnement du Centre Aquatique, équiper le Centre Aquatique



Image d'illustration



Implantation du toboggan

Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Date de début de réalisation	Date de fin de réalisation
Développer l'attractivité et le rayonnement du Centre Aquatique et favoriser la cohésion sociale	Centre Aquatique Beaumont-sur-Oise	Appel d'offre en cours	2 nd semestre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Financer le projet Développer l'attractivité et le rayonnement du Centre Aquatique et favoriser la cohésion sociale	Année 2022	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022

Budget prévisionnel

Montant total : 131 376,00 euros HT (157 651,20 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Travaux de génie civil pour la fixation du toboggan : 38 054 euros HT
- Equipement hydraulique et raccordement aux installations techniques du bâtiment : 17 530 euros HT
- Fourniture et pose du toboggan : 75 792 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

- DSIL 2022 : 105 100,80 euros
- CCHVO : 52 550,40 euros TTC

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	105 100,80 €	105 100,80 €
ETAT (DSIL)			X €
		2022*	2023

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Implanté au sein de l'établissement aquatique sans suppression d'espace vert de détente
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	Mais s'inscrit dans une démarche de mutualisation des coûts de fonctionnement des autres installations du Centre Aquatique issus d'une énergie renouvelable
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Au-delà du territoire communal
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Ligne de transport en commun Pistes cyclables sur une partie du parcours Cheminement piéton aménagé (trottoir) pour la ville de Beaumont et certaines communes situées à proximité
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	A plusieurs niveaux : Cf. description du projet
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Oui car l'établissement est déjà fréquenté à près de 50 % par des résidents extérieurs de la CCHVO

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Lancement de la consultation
- Attribution du marché
- Ordre de service de lancement des travaux
- Installation du toboggan et raccordement aux installations techniques du bâtiment
- Opérationnalité et mise en service de l'équipement

FICHE-ACTION N° 004

Requalification zones d'activités situées en bordure de l'Oise sur les communes de Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise

Date de la mise à jour	14/02/2022	Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	À démarer
Numéro de fiche :	04	Réfèrent interne :	Bruyères-sur-Oise
Localisation (commune et adresse)	Bruyères-sur-Oise	Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	Bruyères-sur-Oise
		Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	04
		Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	04

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

L'action en un mot

Cette action vise à intervenir sur une requalification de la voirie sur les ZA de Bernes-sur-Oise et de Bruyères-sur-Oise (Chemin Pavé). Au-delà des travaux de remise en état et de dimensionnement des voiries, de la création de places de stationnements poids lourd et véhicules léger, de la prise en compte des mobilités douces, se posent les problématiques environnementales d'écoulement des eaux directement dans l'Oise riveraine. En effet, ces dernières années, plusieurs incidents d'entreprises classées ICPE ont entraînés des écoulements de produits polluants directement dans la rivière située de l'autre côté de la voirie. Dans le cadre de la convention stratégique liant la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, intervenue le 21 janvier 2021, l'EPCI a sollicité l'EPFIF pour un cofinancement à prévoir en 2022 sur une étude pré-opérationnelle sur la requalification des zones d'activités en bordure de l'Oise de Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise.

Description détaillée

Les zones d'activités en bordure de l'Oise de Bernes-sur-Oise et de Bruyères-sur-Oise (Chemin pavé) nécessitent une requalification de la voirie prenant en compte le développement prévisionnel des activités des entreprises présentes ainsi que du foncier disponible ou en possible mutation. L'EPCI a donc pour objectif de réaliser une étude pré-opérationnelle sur cette requalification, le sujet comportant un volet environnemental comportant une étude de sol conséquent. Cette étude doit permettre de définir les travaux de requalification à effectuer intégrant les aménagements nécessaires afin de préserver l'environnement (Gestion des rejets dans l'Oise...).

Plan de situation



Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Durée de l'action	Date de réalisation
Etude de faisabilité avec un volet environnementale	ZA de Bernes-sur-Oise et de Bruyères-sur-Oise (Chemin Pavé)	12 mois	A compter du 2er trimestre 2023
Travaux de requalification	ZA de Bernes-sur-Oise et de Bruyères-sur-Oise (Chemin Pavé)	12 mois	2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

ETUDES

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT EPFIF	Financer l'étude de faisabilité avec un volet environnementale	2023	Versement des subventions



TRAVAUX DE REQUALIFICATION

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT Conseil Département Conseil Régional Autres	Financer les travaux de requalification de la Zone d'activité	2024	Versement des subventions

Budget prévisionnel

Montant total : A définir euros HT (X euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

- Etude : Montant non connu
- Travaux de requalification : Montant non connu

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

ETUDES

- EPFIF (Dans le cadre de la convention stratégique) : Montant à définir
- ETAT : Montant et dispositif à définir (CPER – DSIL...)
- CCHVO : Reste à charge de l'étude

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	X €	X €
ETAT (CPER, DSIL,...)	A déterminer		
EPFIF			
2023	2022*		

TRAVAUX DE REQUALIFICATION

- ETAT
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- CCHVO : Reste à charge de l'étude

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	X €	X €
	A déterminer		
2023	2022*		

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		A l'échelle des communes de Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Transport en commun pour la desserte des activités
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Non Concerné	
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Meilleurs accessibilités aux entreprises du territoire. Augmentation de la qualité et donc de la perception des ZA par les acteurs économiques Amélioration des mobilités douces

Indicateurs d'avancement et de résultats

ETUDES

- Restitution Etude environnementale

TRAVAUX DE REQUALIFICATION

- Lancement des travaux de requalification
- Réception des travaux de requalification

FICHE-ACTION N° 005

Equipement de la salle polyvalente en panneaux photovoltaïques

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Haut
Normandie
Communauté de Communes
d'Oise

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
14/02/2022	A démarrer	25 Avenue de Grand Champs 95260 MOURS
Numéro de fiche :	Référent interne :	Le Maire
005		

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Commune de Mours

L'action en un mot

Dans le cadre du programme de réhabilitation en cours de la salle polyvalente (isolation extérieure du bâtiment et réfection de la charpente et du toit), l'action consiste avec l'installation de 200 M2 de panneaux photovoltaïques de contribuer à l'alimentation électrique de l'équipement, d'en diminuer les coûts, et de participer aux objectifs et engagements du PCAET en cours d'élaboration au sein de l'EPCI.

Description détaillée

Dans le cadre de la restructuration de la salle polyvalente, construite en 1984, sont prévus, la réfection de l'isolation extérieure, de la charpente et du toit du bâtiment.
Cette le cadre de ces travaux sur toiture, la mise en place de 200 m² de panneaux photovoltaïques avec un dispositif de stockage permettra une auto-alimentation du bâtiment et la revente du surplus non consommé le cas échéant.
L'orientation du toit sera modifiée afin d'optimiser la production photovoltaïque.

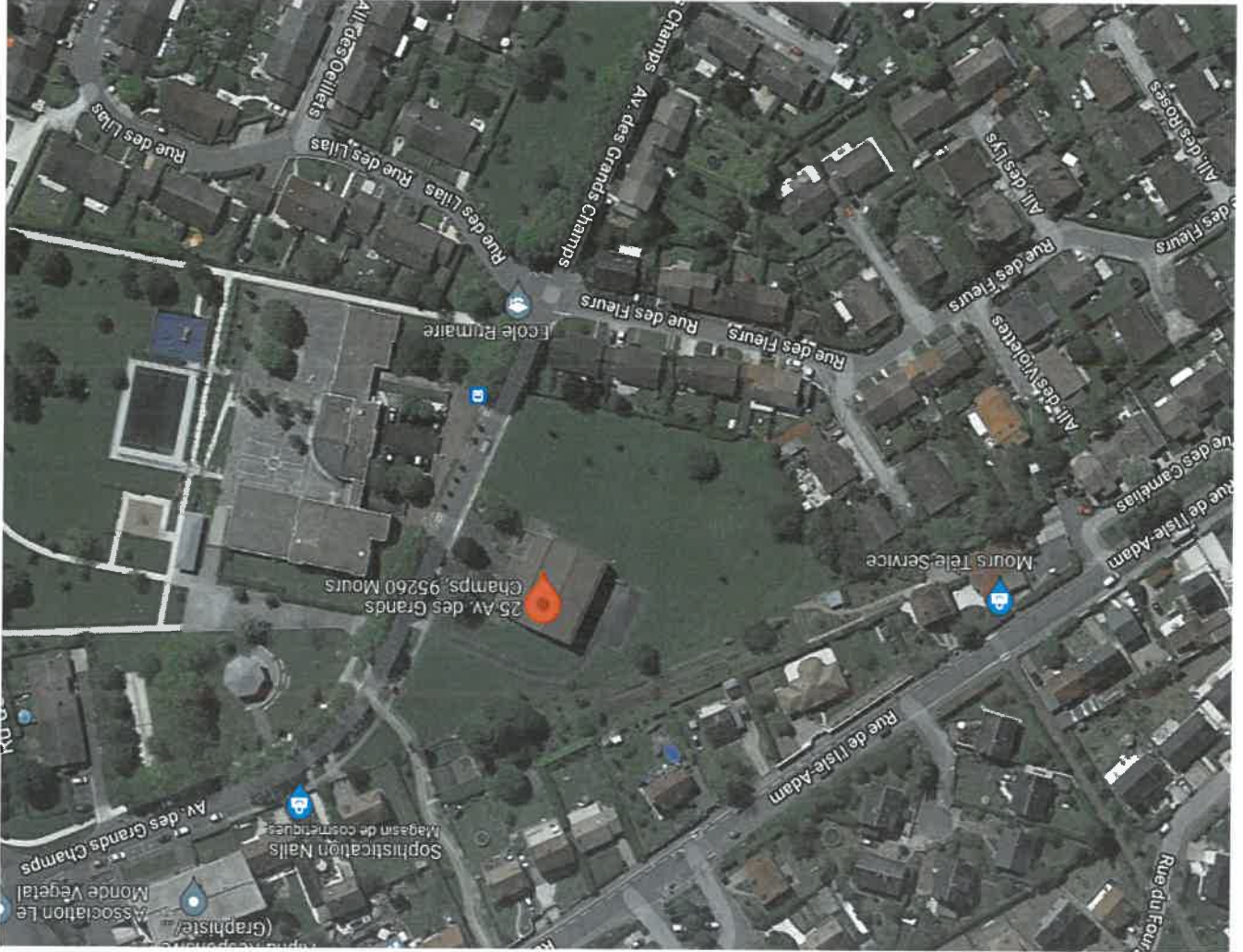
Cet équipement communal d'une surface au sol de 400 M2, accueille les activités culturelles et sportives du Foyer rural ainsi que les enfants du centre de loisirs, soit environ 200 personnes.
L'orientation du toit sera modifiée afin d'optimiser la production photovoltaïque.

La production photovoltaïque permettra d'assurer l'ensemble de l'éclairage et une partie du chauffage électrique équipé de dispositifs de programmation.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de transition énergétique du groupe scolaire Jacques Prévert en cours de réalisation, pour un montant de 993,007,43 euros, situé à proximité, qui a bénéficié d'un co-financement de l'Etat pour 272 573,12 euros au titre du plan de relance 2021 et du Conseil Départemental pour 93 024,00 euros.

Le montant total des dépenses prévues pour la réhabilitation de ce bâtiment s'élève à 600 000 euros.

[Plan de situation](#)





Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Date de début de réalisation	Date de fin de réalisation
Équipement d'un bâtiment public en panneaux photovoltaïques	Salle polyvalente de la commune de Mours	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^{ème} trimestre 2024

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ÉTAT	Financer le projet polyvalente en équipement de la salle	Année 2022	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022
REGION	panneaux photovoltaïques	Année 2023 - 2024	Verser la subvention « Contrat rural »

Budget prévisionnel

Montant total : 600 000,00 euros HT (720 000,00 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Réhabilitation et reconstruction du bâtiment :

- Isolation extérieure du bâtiment →
 - Réfection de la charpente métallique et du toit →
- 200 000 € HT
- 150 000 € HT
- 350 000 € HT
- ✓ Soit un montant total de :

Photovoltaïque

- Mise en place de panneaux photovoltaïques →
 - Mise en place système de stockage et d'alimentation →
- 180 000 € HT
- 70 000 € HT
- 250 000 € HT
- ✓ Soit un montant total de :

Plan de financement (recettes) :

- DSIL 2022 : 100 000,00 euros
- Contrat rural : 245 000 euros
- Commune de Mours : 375 000,00 euros TTC



Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2023	2024
Rehabilitation / Reconstruction du bâtiment REGION DEPARTEMENT ETAT (DSIL)	245 000,00 €	122 000,00 €	123 000,00 €
	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Travaux sur bâti existant
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Alimentation électrique de l'équipement en énergie renouvelable
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Action d'énergie renouvelable et de préservation de l'environnement en lien avec les objectifs de réduction des consommations électriques du PCAET en cours d'élaboration au sein de l'EPCI
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Ligne de transport en commun à proximité Pistes cyclables sur une partie du parcours Cheminement piéton aménagé (trottoir)
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Activités culturelles, sportive et de loisirs organisées dans l'équipement
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Oui par les activités proposées au sein de l'équipement

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Lancement de la consultation
- Attribution du marché
- Ordre de service de lancement des travaux
- Livraison des travaux
- Opérationnalité et mise en service de l'équipement



FICHE-ACTION N° 006

Equipement en éclairage led des bâtiments communaux Tranche 1 – Plan led 2022

Date de la mise à jour	14/02/2022	Statut de la fiche (À démarer/en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
Numéro de fiche :	006	Simon AKPINAR - DST	Equipements municipaux par tranche situés sur le territoire de la commune
Réfèrent interne :		A démarer	95340 PERSAN

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Ville de Persan

L'action en un mot

Mise en place d'un « plan led » pluriannuel, consistant à la rénovation des installations d'éclairage intérieur des bâtiments communaux

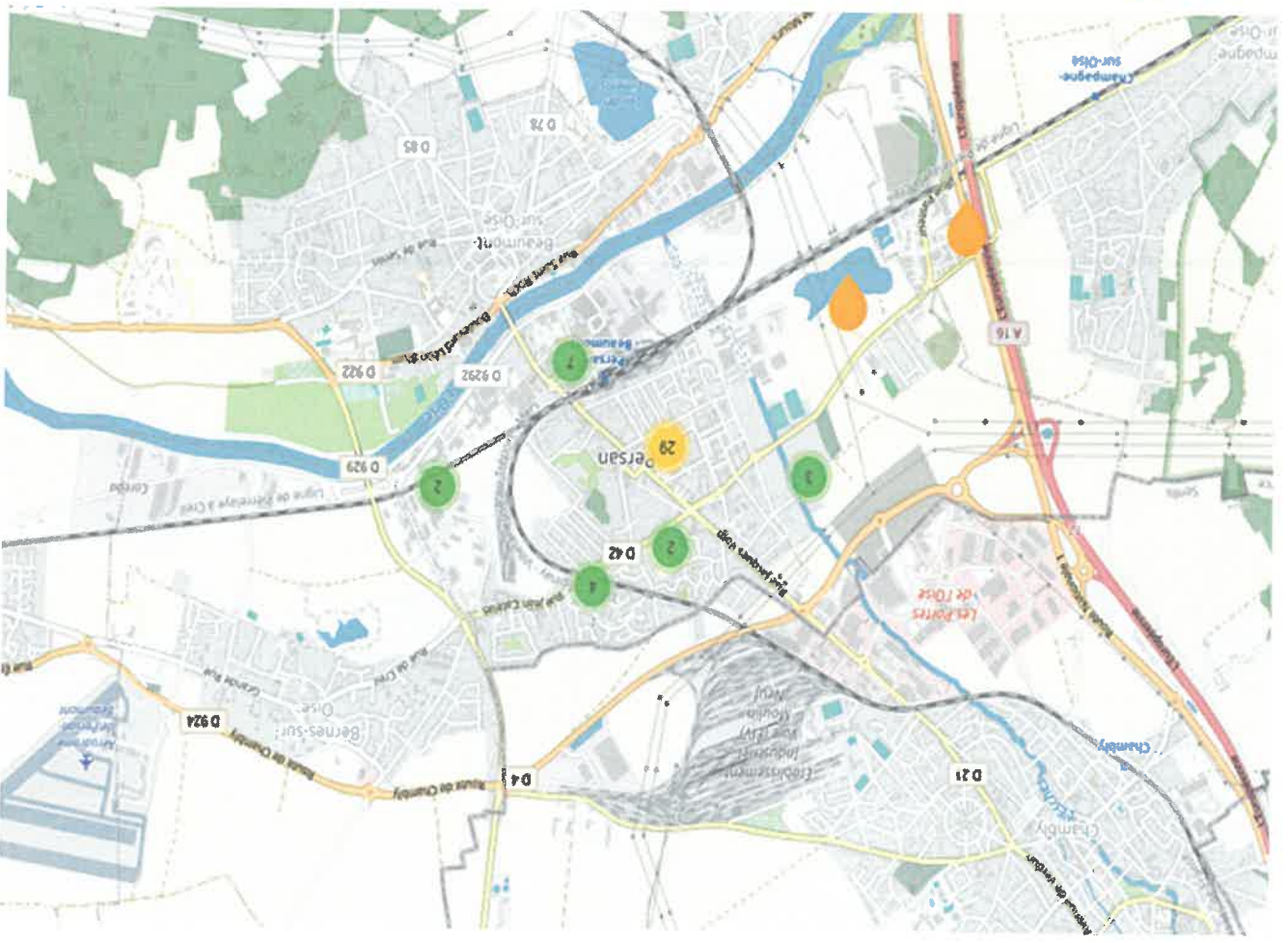
Description détaillée

La plupart des appareils d'éclairage dans les bâtiments communaux sont vétustes et énergivores.

Il s'agit de les remplacer par des appareils à LED qui présentent les avantages suivants :

- La faible consommation d'énergie de l'ampoule à LED
- Efficacité et haut rendement lumineux (100 lumens par Watts)
- L'excellente longévité de la lampe LED (40 000 heures)
- Un éclairage instantané

Plan de situation



Implantation des équipements publics de la commune et nombre

Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Date de début de réalisation	Date de fin de réalisation
Equipement des bâtiments publics en led	A déterminer – 1 ^{ère} phase	Mars 2022	Décembre 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Financer le projet équipement led des bâtiments publics	Année 2022	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022
	« Plan led 2022 » 1 ^{ère} phase		

Budget prévisionnel

Montant total : 50 000,00 euros HT (60 000,00 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

L'opération « Plan led » consiste en l'acquisition des appareils led installés par la régie municipale (électricien de la commune). Les dépenses d'acquisition de matériel et de main d'œuvre seront inscrites en investissement au budget 2022 de la commune via un mécanisme comptable M14 qui prévoit :

- Que tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune permettent la création d'immobilisations, ou qui entraînent un accroissement de la valeur et de la durée de vie d'une immobilisation, sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité
- Les travaux en régie sont comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. En fin d'exercice, une opération d'ordre budgétaire permet d'intégrer les travaux en section d'investissement : mandats aux comptes d'immobilisations concernés et simultanément titres au compte 72 concerné.

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

- DSIL 2022 : 40 000,00 euros
- Commune de Persan : 20 000,00 euros TTC

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
ETAT (DSIL)	40 000,00 €	40 000,00 €	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Travaux sur bâtis publics existants
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Faible consommation électrique pour un excellent rendement lumineux.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Action de valorisation du patrimoine et de préservation de l'environnement en lien avec les objectifs de réduction des consommations électriques du PCAET en cours d'élaboration au sein de l'EPCI
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	<p>S'agissant de travaux sur des bâtiments publics, ces derniers sont desservis soit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ligne de transport en commun à proximité - Des pistes cyclables sur une partie du parcours - Un cheminement piéton aménagé (trottoir) - La gare SNCF
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Les équipements publics concernés bénéficient à la population et assurent à ce titre la cohésion sociale du territoire
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Nombre d'équipements publics passés en éclairage led
- Baisse des consommations d'énergie (- 50 % environ) et des coûts induits
- Confort pour les utilisateurs avec un meilleur rendement lumineux
- Baisse des consommables (durabilité des équipements led)

FICHE-ACTION N° 007

Equipement éclairage public en led

Date de la mise à jour	14/02/2022	Statut de la fiche (À démarrer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
	14/02/2022		
Numéro de fiche :	006	Réfèrent interne :	Equipements éclairage public en led
	006		
95270 NOISY-SUR-OISE			

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :

Ville de Noisy-sur Oise

L'action en un mot

Mise en place d'un « plan led » consistant en l'équipement des installations d'éclairage public de la ville.

Description détaillée

La ville de Noisy-sur-Oise entend lutter contre la croissance de sa consommation d'énergie et limiter les nuisances associées, notamment en termes d'impact sur l'environnement. Au regard de la vétusté de ses équipements et soucieuse de ses consommations, elle souhaite mettre en œuvre un plan de rénovation de son éclairage public. Il s'agit de compléter les dispositions d'une extinction nocturne déjà en place depuis plus de 15 ans pour atteindre une réduction de consommation et se conformer aux objectifs du PCAET en cours d'élaboration à l'échelle communautaire. Tous les points lumineux d'éclairage public seront équipés en led. Cette solution présente les avantages suivants :

- Réduction des consommations d'énergie par :
 - La faible consommation d'énergie de l'ampoule à LED. Le remplacement d'un foyer de 150 Watt par une led permet 60 % d'économie d'énergie par foyer
 - Economie d'entretien au regard de la longévité des équipements led
 - Diminution des impacts sur l'environnement et des nuisances lumineuses
 - Sécurisation des personnes et les biens pendant les heures où la lumière naturelle du soleil est absente ou insuffisante
 - Valorisation du patrimoine communal et architectural

Détail des équipements et travaux à effectuer :

- 33 éléments à équiper en led
- 25 éléments « à adapter » (changement « têtes ») pour recevoir les led
- 30 éléments obsolètes qui ne peuvent être adaptés aux « led » et qui doivent être remplacés

Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Date de début de réalisation	Date de fin de réalisation
Equipement en led des points lumineux d'éclairage public	Territoire communal	Mars 2022	Mars 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Financer le projet d'équipement led de l'éclairage public	Année 2022	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022

Budget prévisionnel

Montant total : 90 000 euros HT (108 000 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

L'opération « Plan éclairage public », consiste à équiper progressivement en led sur l'année en cours et sur le début de l'année 2023 l'ensemble des points lumineux d'éclairage de la ville de Noisy-sur-Oise ; 33 points pouvant être immédiatement équipés, 25 à adapter et 30 à remplacer du fait de leur vétusté.

- DSIL : 72 000 euros
- Commune de Noisy-sur-Oise : 36 000 euros TTC

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
ETAT (DSIL)	72 000 €	36 000 €	36 000 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Travaux sur les équipements d'éclairage public
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Réduction des consommations électriques et des impacts sur l'environnement et la biodiversité
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Action de rénovation de l'éclairage public, de réduction des consommations énergétiques, de valorisation du patrimoine et de préservation de l'environnement en lien avec les objectifs de réduction des consommations électriques du PCAET en cours d'élaboration au sein de l'EPCI
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	La ligne de transport en commun à proximité (ligne 02) Des cheminements piétons aménagés sur trottoirs))
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Sécurisation des cheminements, des traversées de voies publiques et des déplacements en période de faible intensité lumineuse naturelle. Déplacements plus aisés et sécurisés des personnes. Le projet contribue à la cohésion sociale sur le territoire communal.
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non	

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Nombre d'éclairage public passés en led
- Baisse des consommations d'énergie (- 60 % environ) et des coûts induits
- Confort pour les utilisateurs avec un meilleur rendement lumineux
- Baisse des consommables (durabilité des équipements led)

FICHE-ACTION N° 008

Rénovation de la façade de l'école Louis Rousset

Date de la mise à jour	14/02/2022	Statut de la fiche (À démarer/en cours/Achevée)	Localisation (commune et adresse)
	A démarer		
Numéro de fiche :	008	Réfèrent Interne :	9 Place Guy Miquet 95260 Beaumont-sur-Oise
		Daphné SAKAYAN - DST	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Ville de Beaumont-sur-Oise

L'action en un mot

L'école Louis Rousset est située en périphérie ABF et fait partie du patrimoine immobilier du territoire. La façade de cette école a besoin d'une rénovation complète pour des raisons de sécurité et de préservation des marques historiques que présente le bâtiment.

Description détaillée

Les travaux de rénovation consistent à :

- La reprise des corniches ou bandeaux
- La réparation des bétons, reconstitution des maçonneries, reprise des fers
- Le traitement des fissures et trous
- La reprise des gouttières
- Le nettoyage de la partie en pierre et en brique
- Le nettoyage et la mise en valeur des blasons et autres ornements sur la façade
- La mise en peinture des autres parties de la façade

3 ^{ème} trimestre 2023 (Fin des travaux)	2 ^{ème} semestre 2022 (Lancement de la consultation et début des travaux)	Ecole Louis Roussel de Beaufort-sur-Oise	Rénovation de la façade
Date de fin de réalisation	Date de début de réalisation	Lieu	Objet

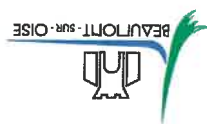
Calendrier prévisionnel



Plan de situation



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Haut Val d'Oise
Communauté de Communes

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Financer le projet de rénovation de la façade de l'école Louis Rousset	Année 2022 - 2023	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022
DEPARTEMENT			Octroyer une subvention au titre de la thématique scolaire
REGION			Octroyer une subvention au titre du dispositif régional

Budget prévisionnel

Montant total : 375 000,00 euros HT (450 000,00 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Travaux de rénovation de façade

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

- DSIL 2022 : 225 000,00 euros
- Conseil Départemental : 20 000 euros
- Conseil Régional : 55 000 euros
- Commune de Beaumont-sur-Oise : 150 000,00 euros TTC

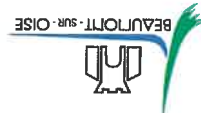
Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
REGION	55 000,00 €	16 500,00 €	38 500,00 €
DEPARTEMENT	20 000,00 €	6 000,00 €	14 000,00 €
ETAT (DSIL)	225 000,00 €	67 500,00 €	157 500,00 €

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Travaux sur bâti existant
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Rénovation du patrimoine bâti d'une des 2 communes les plus urbanisées et les plus peuplées du territoire de l'EPCI
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Ligne de transport en commun à proximité Pistes cyclables sur une partie du parcours Cheminement piéton aménagé (trottoir)
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Accueil d'un nombre d'élèves importants issus de quartiers et de milieux différents Lieu de mixité sociale
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	La qualité architecturale des bâtiments publics est un vecteur de fréquentation extérieure notamment dans un secteur historique Création d'un flux de personnes (parents) lors des entrées et sorties améliorant la fréquentation des commerces de proximité

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Lancement de la consultation
- Attribution du marché
- Ordre de service de lancement des travaux
- Livraison des travaux



FICHE-ACTION N° 009

Rénovation de la cour de récréation du Groupe Scolaire Jean Zay (type oasis)

Date de la mise à jour	14/02/2022	Statut de la fiche (À démarer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
	14/02/2022		
Numéro de fiche :	009	Référent interne :	20 Rue Jean Zay 95260 Beaumont-sur-Oise
	009	Daphné SAKAYAN - DST	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme :
Ville de Beaumont-sur-Oise

L'action en un mot

Le besoin de rénovation de cette cour de récréation ressort d'un constat et d'une concertation entre les enseignants, les usagers, les techniciens et les élus.

Les grands axes de réhabilitation définis sont :

- La préservation des zones d'ombres et des lieux de fraîcheur
- La désimperméabilisation d'une partie de la cour
- La sensibilisation des enfants et des parents à la biodiversité
- La promotion des modes de déplacement doux

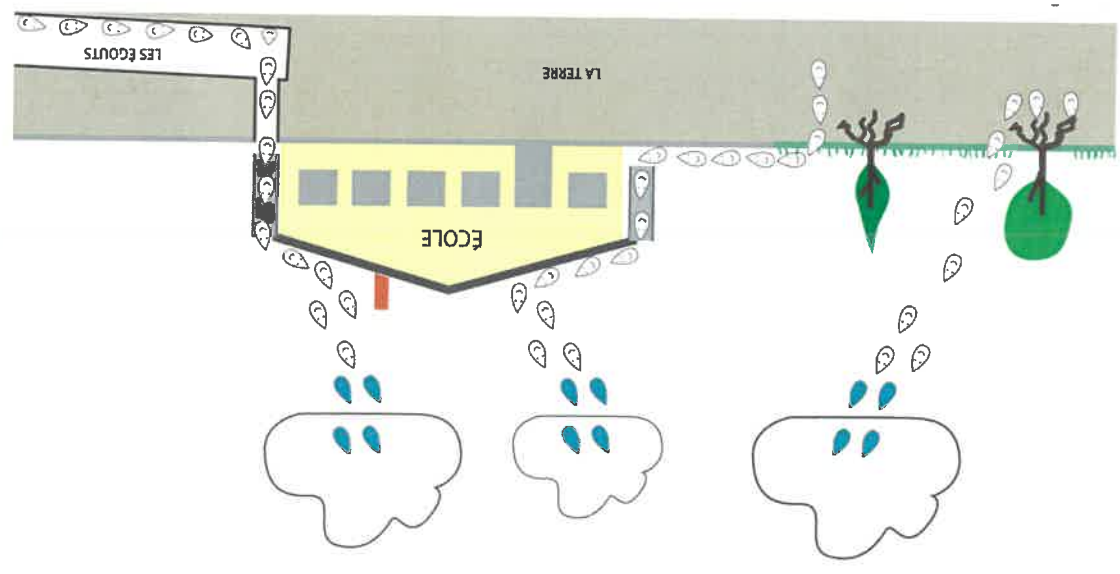
Description détaillée

Les travaux de rénovation consistent à :

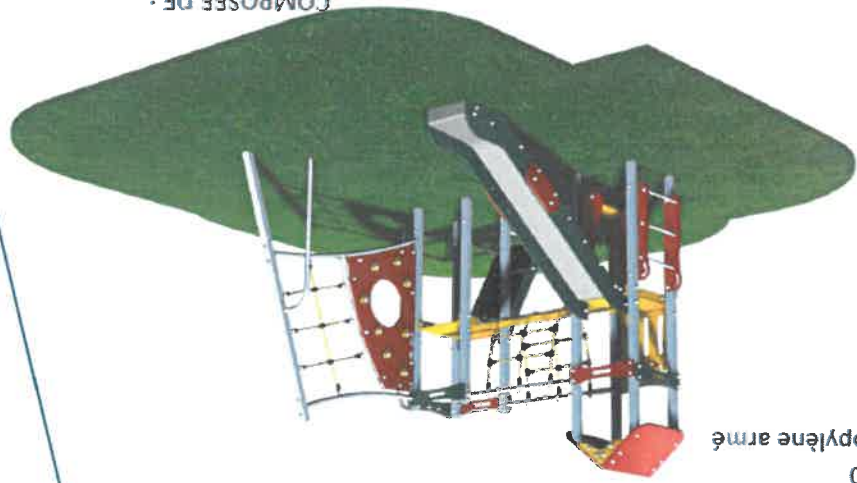
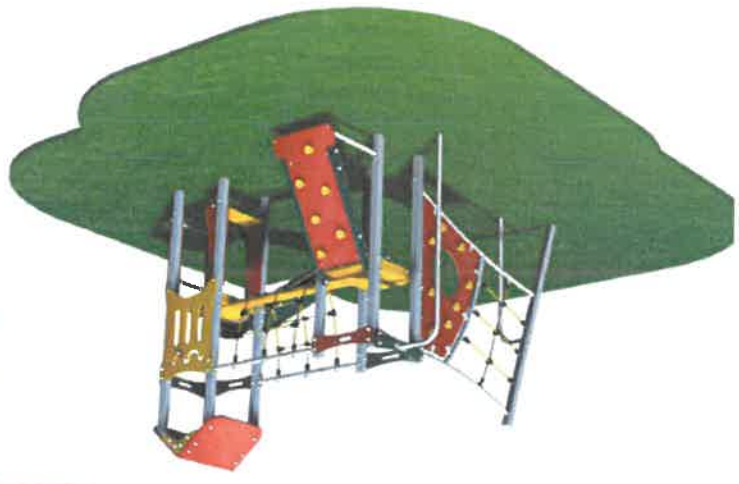
- La reprise de l'ensemble du sol afin de mettre en place trois espaces :
 - Plus de végétalisation
 - Un parcours vélo
 - Un espace jeux avec tour d'observation (option copeaux en discussion)
- La mise en place d'un nouveau jeu pour les enfants de 2 à 12 ans de 32m² avec tour d'observation, toboggan, mat pompier, surface d'escalade, pont de corde et tableaux de manipulation
- La mise en place du circuit vélos et d'autres marquages au sol

1. Les activités pédagogiques

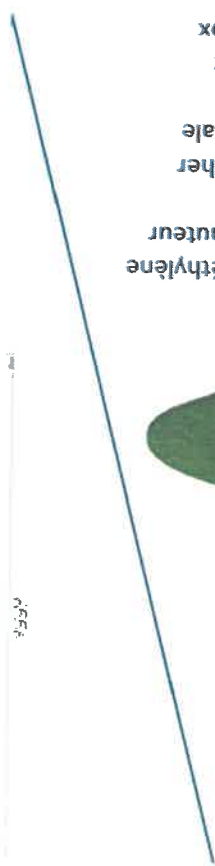
00 VAL EAU DE MA COUR D'ÉCOLE ?



- COMPOSÉE DE :
- 1 tour avec toit polyéthylène plancher 1200 mm, Hauteur totale 2700 mm
 - 1 tour sans toit plancher 1200 mm, Hauteur totale 1950 mm
 - 1 toboggan fond inox
 - 1 mat de pompier inox
 - 1 échelle
 - 1 plan incliné d'escalade
 - 1 pont de corde
 - 1 ensemble de grimpe : escalade + filet
 - 1 assise sous la tour
 - 1 panneau de manipulations



- Poteaux inox
- Panneaux, planchers polyéthylène
- 19 mm HDPE500
- Cordage polypropylène armé
- 16 mm
- Visserie INOX





J'APPRENDS À OBSERVER LA BIODIVERSITÉ

Observe les arbres de ta cour de récréation et essaie de les identifier grâce aux indices suivants

MARONNIER = + +
PLATANE = + +
TILLEUL = + +
ÉRABLE = + +



JE TESTE LES MATÉRIAUX DE MA COUR



PERMEABLE	PERMEABLE	AUTRE ?	PERMEABLE	PERMEABLE	TERRE TASSÉE (PIED D'ARBRE)
PERMEABLE	PERMEABLE	SOL SOUPLE	PERMEABLE	PERMEABLE	PAVAGE
IMPERMEABLE	IMPERMEABLE	ASPHALTE	IMPERMEABLE	IMPERMEABLE	TERRE PLANTÉE

Après avoir réalisé les expériences, entoure la bonne icône pour indiquer si le matériau est perméable ou imperméable

Déclique l'empreinte de l'écorce d'un arbre de ta cour avec un crayon.



ABRITER LA BIODIVERSITÉ DANS LA COUR

Voici plusieurs solutions pour favoriser la biodiversité animale dans la cour de récréation. Relie chaque animal à la solution qui lui correspond.



Abri à chauves-souris



Nichoir à oiseaux



Des barrières avec des trous pour les hérissons



Hôtel à insectes

Calendrier prévisionnel

Objet	Lieu	Date de début de réalisation	Date de fin de réalisation
Rénovation de cours de récréation	Ecole Jean Zay de Beaumont-sur-Oise	2 ^{ème} trimestre 2022	3 ^{ème} trimestre 2022
		Mars / avril : Fin de la concertation et validation des aménagements Juillet : Réfection des sols de la cour 1 ^{ère} quinzaine août : Pose des jeux 2 ^{ème} quinzaine août : Marquage au sol Fin août : Plantation et mise en valeur par les agents de la collectivité	(Ouverture aux usagers : septembre)



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui	s'engage à quoi	pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ETAT	Financer le projet de rénovation de la cour de récréation de l'école Jean Zay	Année 2022	Octroyer une subvention au titre de la DSIL 2022
DEPARTEMENT			Octroyer une subvention au titre de la thématique scolaire
REGION			Octroyer une subvention au titre du dispositif régional « Budgets participatifs »

Budget prévisionnel

Montant total : 84 733,33,00 euros HT (101 692,00 euros TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Acquisition des jeux de cour : 20 215 € HT
 Marquage aux sols : circuit vélos et divers jeux : 5 457,50 € HT
 Réfection du sol de la cour : 59 071 € HT

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

- DSIL 2022 : 26 889,00 euros
- Conseil Départemental : 33 897,00 euros
- Conseil Régional : 7 000 euros
- Commune de Beaumont-sur-Oise : 16 947,33 euros TTC

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
REGION	7 000,00 €	7 000,00 €	
DEPARTEMENT	33 897,00 €	33 897,00 €	
ETAT (DSIL)	26 889,00 €	26 889,00 €	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse : Oui / Non / Non Concerné	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Travaux sur espace existant
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Non	
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Ligne de transport en commun à proximité Pistes cyclables sur une partie du parcours Cheminement piéton aménagé (trottoir)
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?	Oui	Accueil d'un nombre d'élèves importants issus de quartier et de milieu différents Lieu de mixité sociale
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Création d'un flux de personnes (parents) lors des entrées et sorties améliorant la fréquentation des commerces de proximité

Indicateurs d'avancement et de résultats

- Lancement de la consultation
- Attribution du marché
- Ordre de service de lancement des travaux
- Livraison des travaux

Cette annexe est en cours de réalisation et sera insérée lors d'un prochain avenant

Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)

Cette annexe est en cours de réalisation et sera insérée lors d'un prochain avenant

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE

Cette annexe est en cours de réalisation et sera insérée lors d'un prochain avenant

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE